



Rue Frédéric Mistral
BP 28
07401 Le Teil Cedex
☎ 04 75 92 22 00
☎ 04 75 52 12 95

PIECE N° 9

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2015

Ce rapport commun est établi conformément aux dispositions du tome 4 de l'instruction codificatrice M9-6 relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics d'enseignement (EPL) en vigueur depuis l'exercice 2013.

Le lycée Xavier Mallet est rattaché comptablement au lycée Alain Borne de Montélimar, siège d'une Agence comptable de huit établissements.

Le lycée est l'établissement support d'un groupement de commandes pour l'achat des denrées alimentaires de l'ensemble des établissements scolaires publics (collèges et lycées) de l'Ardeche et de la Drôme.

I. Les personnels chargés de la gestion matérielle et financière

A. Les personnels administratifs

La dotation globale de l'établissement est de quatre postes : 1 Attaché, 1 S.A.E.N.E.S et 2 Adjointes administratifs.

Cette dotation paraît insuffisante pour assumer les missions liées à la gestion matérielle et financière du lycée et permettre un développement du groupement de commandes sur d'autres types de marchés (contrôles bactériologiques et sanitaires, papier reprographie, vérifications périodiques gaz, électricité, extincteurs ...).

En septembre 2014, un ½ poste provisoire de catégorie C a été implanté par le Rectorat de l'Académie de Grenoble suite à la prise en compte d'un temps partiel (80 %) et de la charge administrative du groupement de commandes.

B. Les personnels techniques territoriaux et d'état

Le lycée a une dotation de 12 postes au 1^{er} septembre 2015, répartis comme suit :

- 1 Adj. Tech. Territorial Principal (ATTTP), spécialité IEST et responsable d'Equipe
- 1 ATTTP chef de cuisine
- 1 ATT cuisinier
- 1 ATT spécialité revêtements et finitions
- 7 ATT, Agent d'entretien et d'hygiène dont 1 spécialité Accueil et 2 aides de restauration
- 1 aide de laboratoire (personnel d'état)

Malgré la nomination par la Région Rhône-Alpes d'un agent d'entretien contractuel à 100 % pour l'année scolaire 2015-2016, la dotation en personnels techniques territoriaux reste trop faible et seul l'emploi de 2 personnels en Contrats Aidés et 1 contrat d'avenir permet d'assurer des conditions d'accueil et d'hébergement satisfaisantes pour les usagers.

II. L'EXECUTION DU BUDGET 2015

Le budget initial était équilibré grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 885,30 € :

- 2 470,00 € pour le service AP,
- 315,30 € pour le service ALO,
- 100,00 € pour le service VE.

A ce prélèvement, quatre Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pour vote ont impacté le fonds de roulement dans le courant de l'exercice :

- votée le 5 février 2015 (DBM n°1)	=	3 900,00 € (service OPC)
- votée le 24 mars 2015 (DBM n°3)	=	1 000,00 € (service VE)
- votée le 19 mai 2015 (DBM n°6)	=	9 800,00 € (services VE, ALO, SRH et OPC)
- votée le 9 juin 2015 (DBM n°9)	=	17 000,00 € (service ALO)

soit un montant total de **31 700,00 €** voté par le Conseil d'Administration de l'établissement pour ouvrir des crédits supplémentaires au budget 2015.

Les modifications apportées au budget initial sont détaillées dans les annexes n° 1 et 2 (prélèvements sur le fonds de roulement).

A. Les services généraux (AP, VE et ALO)

1. Les écarts entre le budget initial et le réalisé

CHARGES

SERVICE	BUDGET INITIAL	DEP. NETTES	ECART EXE./BUD. INI.	ECART EN %
Activité pédagogique (AP)	122 816,18	104 228,46	-18 587,72	-15,13%
Vie de l'élève (VE)	6 795,00	13 960,60	7 165,60	105,45%
Administration et logistique (ALO)	199 701,10	210 484,93	10 783,83	5,40%
TOTAL SERV. GENERAUX	329 312,28	328 673,99	-638,29	-0,19%

PRODUITS

SERVICE	BUDGET INITIAL	REC. NETTES	ECART EXE REC/BUD INI	ECART EN %
Activité pédagogique (AP)	120 346,18	101 383,58	-18 962,60	-15,76%
Vie de l'élève (VE)	6 695,00	11 264,49	4 569,49	68,25%
Administration et logistique (ALO)	194 182,53	202 840,77	8 658,24	4,46%
Total SERV. GENERAUX	321 223,71	315 488,84	-5 734,87	-1,79%

Globalement, le budget exécuté pour les services généraux est très proche des prévisions budgétaires (- 638,29 €).

Les écarts peuvent s'expliquer ainsi :

- Au service AP : l'écart provient de crédits budgétés non employés notamment l'utilisation des installations sportives 2014-2015 (8 891,33 €), l'échange franco-espagnol (7 720,00 €) et le voyage à Grenoble de la classe de terminale bac. Pro. GA (3 600,00 €).
- Au service VE : deux prélèvements sur le fonds de roulement d'un montant de 2 700,00 € pour l'AS (financement des championnats de France de handball UNSS à Rouen où deux équipes du lycée se sont qualifiées) et une DBM pour information relative à un financement régional dans le cadre du dispositif Eurekâ lycéens (2 500 € pour le séminaire d'intégration des bacs pro).
- Au service ALO : un prélèvement sur le fonds de roulement de 17 000 € pour des travaux (aménagement du secteur administration / salle des personnels) n'a pas été utilisé du fait de leur prise en charge par la collectivité territoriale.

2. Le service activité pédagogique (AP) (voir annexe n°3)

a) Les charges

Aucun prélèvement sur le fonds de roulement n'a été adopté pendant l'exercice.

(1) Les dépenses communes.

Les principales charges constatées sur ce domaine restent :

- La maintenance informatique (entretien et cartouches laser salles des professeurs) 10 678,71
- Les charges liées à la reprographie (papier / location - entretien photocopieurs / droits de reprographie) 10 197,76

(2) Les crédits d'enseignement.

Les crédits d'enseignement général par matières ouverts au budget (soit 11 500 €) ont été consommés à 96 % (11 057,25 €) ainsi que les crédits du CDI (5 700 € ouverts au budget et 5 454,81 € dépensés).

A noter, l'achat de matériels de physique pour les élèves de la SEP pour un montant de 2 129,80 € financé par les produits de taxe d'apprentissage.

Les dépenses pédagogiques par section de l'enseignement professionnel, technologique et supérieur sont de 11 934,94 € et ont été utilisées à hauteur de 88 % des crédits ouverts au budget initial (soit 13 500 €).

(3) Les stages en entreprise.

300 élèves dont 45 élèves de BTS ont effectué des stages, ce qui représente 10 906 journées stagiaires.

Les dépenses liées aux stages s'élevaient à 6 566,70 € réparties comme suit :

- Assurance 1 240,43 (19 %)
- Déplacements enseignants 1 327,70 (20,2 %)
- Déplacements élèves 3 958,57 (60,2 %)
- Hébergement exceptionnel élèves ASSP 40,00 (0,6 %)

(4) Les échanges internationaux et les voyages scolaires.

Sept projets pédagogiques ont impliqué la réalisation de voyages avec participation financière des familles. Ces projets ont concerné 285 élèves.

Détail :

- Un échange international avec l'Italie (32 élèves) ;
 - Un échange international avec un lycée de Londres (22 élèves) ;
 - Un échange international avec l'Allemagne (8 élèves) ;
 - Voyage à Paris 1^{ère} Commerce (25 élèves) ;
 - Voyage à Lyon 1^{ère} B « culture et devoir de mémoire » (32 élèves) ;
 - Théâtre en anglais (2 séances pour un total de 145 élèves) ;
 - Sortie STS 1 au musée des confluences de Lyon (21 élèves) ;
- Deux sorties spécifiques liées à l'orientation ont également été financées pour :
- Valence forum post bac (64 élèves 1^{ère} et terminales gales, terminales bac Pro Co et GA)
 - Grenoble journée du Lycéen (81 élèves de terminales générales) ;

(5) Les autres projets éducatifs

Ils concernent les axes du contrat d'objectif et ont fait l'objet de financements dans le cadre du dispositif régional « Eureka lycéens » 2014-2015 et 2015-2016 :

Détail des dépenses par projet :

	<u>2014-2015</u>	<u>2015-2016</u>
• Culture « nanotechnologies »	=	650,00 €
• Culture « lycéens à l'opéra »	=	860,00 €
• Culture « Prix littéraire des lycéens »	=	675,60 €
• Culture « manifestations culturelles de proximité »	=	480,00 €
• Culture « théâtre à Privas »	=	240,00 €
• Culture « Littérature et société »	=	690,00 €

b) Les produits

- 46 % des recettes proviennent de subventions du Conseil Régional Rhône-Alpes (à noter que la subvention spécifique reçue pour l'utilisation des installations sportives municipales d'un montant de 8 891,33 € n'a pas été utilisée)
 - 29 % des recettes sont issues de la taxe d'apprentissage
- Utilisation : financement des stages en entreprises et achats de matériels pédagogiques (essentiellement informatique).
- 13 % des recettes sont constituées de ressources des familles
 - 7 % des recettes proviennent du British Council pour financer l'échange à Londres
- Utilisation : voyages et échanges internationaux
- 4 % seulement de l'activité pédagogique est financée par l'Etat
- Utilisation : droits de reprographiques, examens, stages.
- 2 % de don des associations bac pro.com et la maison des lycéens pour financer les voyages à Paris de la classe de 1ère professionnelle Commerce, à Lyon de la classe de 1ère B.

3. Le service vie de l'élève (voir annexe n°3)

Deux prélèvements sur le fonds de roulement ont été votés (DBM n° 3 du 24/03/2015 et n°6 du 19/05/2015) pour un montant total de 2 700 € pour financer le déplacement de nos élèves au championnat de France UNSS à Rouen.

a) Les charges

(1) Les aides aux familles (annexe n°4)

Elles s'élèvent à 4 782,31 € et concernent :

- Le Fonds régional d'aide à la restauration pour 17 élèves 2 807,80
- Le fonds social lycéen pour 24 élèves 1 974,51

81 % des aides financières ont été attribué pour les frais de restauration.

(2) Les actions éducatives et périscolaires

Diverses actions de prévention santé et de citoyenneté ont été menées auprès des élèves dont certaines ont fait l'objet d'un cofinancement avec la Région Rhône-Alpes :

• Une action « prévention des risques routiers »	=	351,42
• Séminaire d'intégration des 2 nd e bac pro.	=	4 255,76
• Sortie bowling pour les internes	=	350,00

Un autre séjour d'intégration a été financé par l'établissement et les familles pour les étudiants de BTS en octobre 2015 pour un montant de 275,00 €.

b) Les produits

- 64 % des produits du service émanent de subventions régionales (Aides restauration et actions périscolaires dans le cadre d'Euréka lycéens)
- 18 % des recettes proviennent de l'Etat (fonds social)
- 16 % du financement du service est assuré par les produits de taxe d'apprentissage (séjour d'intégration des Bacs pro et des BTS)
- 2 % du service est financé par les familles (séjour d'intégration des Bacs pro et des BTS)

Observation sur les produits issus de la taxe d'apprentissage pour les services AP et VE :

De nouvelles modalités de répartition de la taxe d'apprentissage sont entrées en application en 2015 et la part de cette taxe pouvant être affectée aux établissements d'enseignement appelée « hors quota » est passée de 43 % à 23 %.

Nous avons enregistré pour 2015 une baisse d'environ 8 000 € (12 634,87 €) par rapport aux encaissements 2014 (20 626,69 €).

L'utilisation aux services AP et VE s'est élevée à 31 526,63 € et n'a été possible que grâce à des reliquats des exercices précédents.

4. Le service administration et logistique (voir annexe n°5)

Ce service a fait l'objet de deux prélèvements sur le fonds de roulement :

• DBM n°6 du 19/05/2015 contrôle d'accès entrée lycée	=	3 600,00
• DBM n°9 du 9/06/2015 travaux d'aménagement admin/salle perso.	=	17 000,00

Les travaux d'aménagement du secteur administration et salle des personnels ont finalement été financés par la Région Rhône-Alpes.

a) Les charges

(1) Les dépenses énergétiques

Elles ont été supérieures de 4 015,06 € par rapport aux prévisions budgétaires qui étaient établies sur une estimation basse à partir des consommations de l'année civile 2014 pendant laquelle l'hiver avait été clément.

A titre d'information, voici le récapitulatif des consommations des 5 dernières années et l'évolution des prix unitaires de chaque énergie :

EAU				
Années	Consommation en m ³	Coût total en €	Prix du m ³ en €	Variation en %
2011	2 446	8 130,73	3,324	
2012	1 677	5 831,36	3,477	+ 4,60 %
2013	3 301	12 008,63	3,638	+ 4,63 %
2014	2 736	10 226,51	3,738	+ 2,75 %
2015	2 976	12 492,23	4,198	+ 12,31 %
GAZ				
Années	Consommation en m ³	Coût total en €	Prix du m ³ en €	Variation en %
2011	46 176	35 954,21	0,779	
2012	55 300	49 610,39	0,897	+ 15,15 %
2013	64 353	56 963,50	0,885	- 1,34 %
2014	45 099	37 498,75	0,831	- 6,10 %
2015	54 862	38 475,38	0,701	- 15,64 %
ELECTRICITE				
Années	Consommation en kWh	Coût total en €	Prix du kWh en €	Variation en %
2011	291 679	33 711,79	0,116	
2012	300 011	36 093,99	0,120	+ 3,45 %
2013	310 931	38 942,37	0,125	+ 4,17 %
2014	317 958	40 552,68	0,128	+ 2,40 %
2015	313 462	41 395,57	0,132	+ 3,13 %

Observations :

Les factures d'eau reçues depuis trois ans ont fait d'évaluations inférieures aux relevés réels que nous effectuons. Une régularisation d'environ 1 500 m3 risque d'être constatée au prochain relevé de nos consommations réelles.

Le coût de la facture d'eau a considérablement augmenté en 2015. Malheureusement nous sommes tributaires de la commune pour cette fourniture.

Nos adhésions aux marchés UGAP pour le gaz (renouvelée pour la période octobre 2016-juin 2019) et l'électricité (janvier 2016-décembre 2018) devrait permettre le maintien des prix pour le gaz et une baisse de la facture d'électricité.

(2) Les dépenses d'entretien

Montant des contrats et vérifications obligatoires = 14 425,91 €

Travaux entretien et réparation diverses financés par la région Rhône-Alpes

- Mise en conformité du stockage des produits dangereux des laboratoires 11 919,01

- Diverses prestations et travaux d'entretien réparation du propriétaire 19 372,51

Détail :

• Travaux d'électricité et courants faibles (VDI salle B 201 notamment)	9 740,72
• Travaux de plâtrerie peinture	3 874,40
• Travaux réparation gaines VMC en toiture	1 545,29
• Travaux sur installations de sécurité incendie	1 405,68
• Travaux sur installations chauffage et eau chaude sanitaire (ECS)	1 073,56
• Travaux élagage et abattage d'arbres	756,00
• Travaux étanchéité jardinière CDI	642,58
• Réfection enrobé sur parvis	334,80

Parmi les autres dépenses importantes d'entretien financées par l'établissement on peut citer l'entretien des véhicules (fiat et tracteur) pour 865,98 € et la maintenance des auto lavuses pour 510,96 €.

La réfection des salles de bains de l'internat est indispensable à court terme pour garantir des conditions normales d'accueil des élèves. Des travaux d'accessibilité ont fait l'objet d'une programmation par la Région Rhône-Alpes.

(3) Les autres dépenses

Les dépenses de communication (affranchissement et téléphone) restent importantes 13 582,21

En particulier les dépenses d'affranchissement (7 897,63 €).

Une réflexion sur nos moyens de communications, notamment avec les familles, sera nécessaire pour limiter nos dépenses d'affranchissement en hausse constatée depuis plusieurs années.
Les autres dépenses sont conformes aux prévisions.

b) Les produits

- 73 % du financement du service est constitué de subventions régionales
- Utilisation : dépenses de fonctionnement, petite maintenance immobilière
- 19 % des recettes (38 216,38 €) proviennent du reversement du service de restauration
- Utilisation : dépenses d'eau de gaz et d'électricité
- 7 % des recettes sont liées à l'amortissement des biens acquis sur subventions.
 - Moins de 1 % de ressources propres
- Origine : utilisation des locaux par la formation continue (932,23 €) et vente de papiers et cartons (148,80 €).

B. Les services spéciaux : restauration (SRH), bourses nationales (SBN) et groupement de commande (SGC)

1. Le service restauration et hébergement (SRH) (voir Annexe 6)

Un **prélèvement de 1 700 €** a été voté le 19 mai 2015 (DBM n°6) pour financer l'installation, le paramétrage et la formation à l'utilisation du nouveau logiciel de restauration scolaire.

Les crédits de ce service sont évaluatifs et donc réajustés à la fin de l'exercice au vu des recettes constatées.

Les recettes réalisées sur les familles ont été inférieures aux prévisions budgétaires initiales (- 12 199,49 €) du fait de la diminution du nombre d'internes à la rentrée 2015 (- 8) et d'une sous-estimation des remises d'ordre effectuées sur les forfaits des élèves pendant les périodes de stage.

85 % des produits du service sont constitués par les recettes des familles (forfaits et repas).

Les recettes apportées par les commensaux représentent 7 % du total des produits.

18 créances restaient à recouvrer en fin d'exercice pour un montant de 2 616,70 €.

Les achats de denrées représentent 53 % des dépenses du chapitre et s'élèvent à 138 219,43 €.

56 833 repas servis en 2015 soit une moyenne de 330 repas jour pour 172 jours de fonctionnement (identique à 2013).

A noter une subvention du fonds commun des services d'hébergement géré par la Région Rhône-Alpes pour faire évoluer notre logiciel de gestion du restaurant scolaire (3 540,21 €).

Le prix moyen du repas dans l'assiette a été de 2,41 € (138 219,43 – 995,94 / 56 833).

A la fin de l'exercice la valeur du stock de denrées alimentaires augmente de 995,94 € pour s'établir à 4 663,72€.

En 2016, le lycée poursuivra sa démarche d'approvisionnement local et de développement des produits biologiques dans le cadre du dispositif régional « Mon lycée mange bio » avec l'objectif minimal de 15 % de produits locaux et 15 % de produits biologiques conformément à la charte de la restauration lycéenne.

Un travail de sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire sera entrepris avec le service de la vie scolaire en mobilisant les élèves du CVL.

Des matériels datant de l'ouverture du lycée feront l'objet de demande de renouvellement auprès de la collectivité soit parce qu'ils ne fonctionnent plus (fours mixtes), soit parce qu'ils ne sont plus conformes (gaz de la banque froide notamment).

2. Le service des bourses nationales (SBN)

Le lycée compte 178 élèves boursiers soit 27 % des élèves.

Le montant des bourses nationales attribuées aux familles s'élève à 139 232,60 € en 2015.

Le montant des remises de principe est de 1 611,82 € (16 élèves concernés).

3. Le service groupement de commandes (SGC)

Ce service retrace l'activité du groupement d'achat des collèges et lycées de l'Ardèche et de la Drôme depuis le 1^{er} septembre 2014, le lycée Xavier Mallet étant l'établissement support du groupement.

Ce groupement a pour objet la passation de marchés publics (procédures et choix des titulaires) pour répondre aux besoins des adhérents pour leurs approvisionnements notamment en denrées alimentaires.

A à ce jour, le groupement compte 80 adhérents dont 44 collèges et lycées de la Drôme et 36 collèges et lycées de l'Ardèche.

En 2015, les marchés suivants ont été passés :

- Produits laitiers
- Produits surgelés
- Viandes et charcuterie fraîches
- Produits issus de l'agriculture biologique

Les recettes du service sont exclusivement constituées par les participations financières des adhérents calculées au prorata du nombre total de repas (midi et soir) annuels produits par le service de restauration de l'adhérent. Le montant des participations s'échelonne de 100 € à 450 €.

La principale dépense du groupement reste les frais de publication des marchés au BOAMP (77 % pour un montant de 8 184,23 €).

C. Les opérations en capital

Les achats d'équipements immobilisables (dont le prix unitaire est supérieur à 800 € HT) s'élèvent à **6 455,88 €** et ont été financés par :

- | | |
|--|----------|
| • Un prélèvement sur le fonds de roulement (réserves SRH) pour (DBM n°1 du 5/02/15 et n°6 du 19/05/15) | 4 822,55 |
| • Le fonds commun des services d'hébergement (borne restaurant) | 1 633,33 |

Les biens suivants ont été achetés :

- | | |
|--|----------|
| • Un chariot de maintien au chaud des repas | 1 798,80 |
| • Un coupe légumes | 1 938,00 |
| • Un terminal d'accès au restaurant scolaire avec code barre | 2 719,08 |

III. Résultat, fonds de roulement et réserves

Nous examinerons l'évolution de la situation financière à partir des données relatives à l'exécution budgétaire (résultat, IAF et variation du FdR).

Cette analyse se basera sur les pièces suivantes :

- Pièce n°5 : exécution du budget (notamment la page 2)
- Pièce n°6 : compte de résultats

1. Le résultat et son affectation

SERVICES	RECETTES NETTES	DEPENSES NETTES	RESULTAT
SERVICES GENERAUX (315 488,84	328 673,99	- 13 185,15
SERVICE BOURSES NATIONALES (SBN)	140 844,42	140 844,42	
SERVICE RESTAURATION (SRH)	269 726,50	259 221,19	+ 10 505,31
SERVICE GROUPEMENT DE COMMANDES (SGC)	17 850,00	10 666,69	+ 7 183,31
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	743 909,76	739 406,29	+ 4 503,47

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement.

On constate un **excédent de 4 503,47 €** et une **capacité d'autofinancement de 10 272,06 €**.

Cet excédent est affecté dans les comptes de réserves comme suit :

- Réserves services généraux (10681) - 13 185,15 €
- Réserves Restauration et hébergement (10687) + 10 505,31 €
- Réserves Groupement de commandes (10684) + 7 183,31 €

2. Le fonds de roulement et les comptes de réserves (voir annexes n°7 et 8)

a) Le fonds de roulement (FDR)

Il représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables et comprend désormais la valeur des stocks.
Il est calculé selon la formule simplifiée suivante :

$$\text{FDR} = \text{soldes créditeurs (classes 1 + 2 + 39 + 49 + 59)} - \text{soldes débiteurs (classes 1 + 2)}$$

Le fonds de roulement de l'établissement augmente de 5 449,51 €, soit + 3,61 %. Au 31 décembre 2015, son montant est de 156 327,98 €.

Le montant global du fonds de roulement est suffisant pour permettre à l'établissement de fonctionner sans apport de trésorerie puisqu'il correspond à 78 jours de fonctionnement.

b) Les réserves (voir situation au 31/12/2015 sur annexe n°7)

Le lycée Xavier Mallet dispose de trois comptes de réserves :

- 10681 = réserves des services généraux
- 10684 = réserves du service de restauration et d'hébergement
- 10687 = réserves du groupement de commandes

Après affectation des résultats, leur montant est de :

10681 =	41 266,22 €	dont réellement disponible	24 081,59 €
10684 =	96 614,22 €	dont réellement disponible	91 950,50 €
10687 =	35 632,17 €	dont réellement disponible	35 632,17 €

Si la situation financière globale de l'établissement est saine, une tendance à la baisse se dessine nettement depuis 5 ans en ce qui concerne les réserves disponibles des services généraux.

Leur montant actuel (24 081,59 €) laisse peu de possibilité d'investissement sur fonds propres pour les services AP, VI^e et AIO.

Cette situation s'explique en partie par le montant de la dotation de fonctionnement dont le calcul de la part viabilisation ne prend pas suffisamment en compte nos dépenses énergétiques.

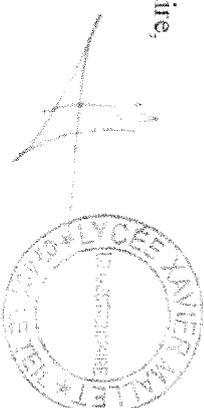
Le Proviseur,

~~P. ZANNI~~



L'Adjoint gestionnaire,

P. FAUGERON



P.J ANNEXES :

- Annexe 1 : exécution du budget 2015 – les modifications apportées au budget
- Annexe 2 : détail des prélèvements sur le fonds de roulement en 2015
- Annexe 3 : répartition des dépenses et des recettes des services AP et VE
- Annexe 4 : bilan d'utilisation des aides sociales en faveur des familles
- Annexe 5 : répartition des dépenses et des recettes du service ALO
- Annexe 6 : répartition des dépenses et des recettes du SRH
- Annexe 7 : situation à la clôture de l'exercice
- Annexe 8 : évolution des réserves disponibles (mobilisables) des services généraux, du service de restauration et d'hébergement (SRH) et du service groupement de commandes (SGC).

ANNEXE N°1 : MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET 2015

PRODUITS

COMPTES	PRODUITS PREVIUS		TOTAL PREVISIONS PRODUITS	PRODUITS NETS	PLUS OU MOINS VALUE
	BUDGET INITIAL	DBM pour info.			
SERVICES GENERAUX					
AP - ACTIVITE PEDAGOGIQUE					
7067	25 384,00	1 400,00	26 784,00	12 630,00	-13 954,00
7068	100,00		100,00	57,50	-42,50
7411	5 205,85	651,00	-1 268,65	4 036,17	0,00
7442	48 942,33	9 654,33	58 596,66	46 549,54	-11 947,12
7447	6 200,00	-400,00	6 600,00	6 600,00	0,00
7468	516,00		516,00	1 599,50	1 083,50
7481	34 000,00	2 932,07	36 932,07	29 210,87	-7 221,20
TOTAL AP	120 346,18	15 017,40	133 564,90	101 383,58	-32 181,32
VE - VIE DE L'ELEVE					
7067	460,00		460,00	315,00	-145,00
7411	2 700,00	4 637,63	7 337,63	1 974,51	-5 363,12
7442	3 995,00	5 078,17	9 073,17	7 599,22	-1 473,95
7481	2 375,00	2 375,00	2 375,00	1 815,76	-549,24
TOTAL VE	6 695,00	12 550,80	19 245,80	11 264,49	-7 981,31
ALO - ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE					
703				148,80	148,80
7442	149 500,00		149 500,00	148 919,01	-580,99
7586				932,23	932,23
7588	39 054,70		39 054,70	38 216,38	-838,32
771				0,10	0,10
777	5 627,83	8 996,42	14 624,25	14 624,25	0,00
TOTAL ALO	194 182,53	8 996,42	203 178,95	202 840,77	-337,18
TOTAL SERV. GENERAUX	321 223,71	36 564,62	355 989,65	315 488,84	-40 500,81

CHARGES

DOMAINES	CREDITS OUVERTS		TOTAL CREDITS OUVERTS	CHARGES NETTES	CREDITS NON UTILISES
	BUDGET INITIAL	DBM pour info. et DG			
SERVICES GENERAUX					
AP - ACTIVITE PEDAGOGIQUE					
Dépenses communes	28 753,85	1 526,57	28 425,48	25 908,28	2 517,20
Enseign. Général	20 391,33	11 021,13	31 412,46	22 078,38	9 334,08
Enseign. Tech., Pro. et Sup.	21 600,00	-802,50	20 797,50	19 140,44	1 657,06
CDI	5 700,00		5 700,00	5 454,81	245,19
Orientation	2 900,00		2 900,00	1 979,00	521,00
Accès à la culture	17 911,00	3 185,00	21 096,00	15 388,97	5 707,03
Ouverture européenne	25 860,00	143,26	26 103,26	14 278,58	11 824,68
TOTAL AP	122 816,18	13 218,72	136 034,90	104 228,46	31 806,44
VE - VIE DE L'ELEVE					
Aides sociales	3 900,00	7 215,80	11 115,80	4 782,31	6 333,49
Education, santé, citoyenneté	2 895,00		2 895,00	1 941,35	947,47
Séjours d'intégration	5 335,00		5 335,00	4 530,76	804,24
UNSS	2 700,00		2 700,00	2 700,00	0,00
TOTAL VE	6 795,00	12 550,80	22 045,80	13 960,60	8 085,20
ALO - ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE					
Energies	88 800,00		88 800,00	92 815,06	-4 015,06
Entretien	69 450,00		69 450,00	66 398,84	20 051,16
Administration et charges gales	30 620,00		3 660,00	30 878,19	3 341,81
Amortissements	10 511,10	9 561,74	20 592,84	20 592,84	0,00
TOTAL ALO	199 381,10	9 561,74	209 942,84	210 484,93	19 377,91
TOTAL SERV. GENERAUX	329 312,28	35 331,26	323 000,00	328 673,99	59 269,55

ANNEXE N°1 : MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET 2015

PRODUITS

COMPTES	PRODUITS PREVIUS		TOTAL PREVISIONS RECETTES	RECETTES NETTES	PLUS OU MOINS VALEUR
	BUDGET INITIAL	DBM pour info			

SERVICES SPECTAUX

SRH - RESTAURATION ET HEBERGEMENT					
703			924,00	924,00	924,00
7062	271 973,50	-104 724,36	261 499,14	261 499,14	0,00
7088	1 500,00		1 500,00	1 226,69	-273,31
7442		3 540,21	3 540,21	3 540,21	0,00
7448	1 100,00		1 100,00	2 536,46	1 436,46
TOTAL SRH	274 573,50	-99 924,15	267 639,35	269 726,50	2 087,15
SBN - BOURSES NATIONALES					
7411	126 400,00	14 444,42	140 844,42	140 844,42	0,00
TOTAL SBN	126 400,00	14 444,42	140 844,42	140 844,42	0,00
SGC - GROUPEMENT DE COMMANDES					
756	16 400,00		16 400,00	17 850,00	1 450,00
TOTAL SGC	16 400,00		16 400,00	17 850,00	1 450,00
TOTAL SERV. SPECIAUX	417 373,50	-9 924,15	424 883,77	428 429,92	3 537,15
TOTAL SECTION PONCT.	738 597,21	29 630,47	780 873,42	743 909,76	-36 963,66

CHARGES

COMPTES	CREDITS OUVERTS		TOTAL CREDITS OUVERTS	CHARGES NETTES	CREDITS NON UTILISES
	BUDGET INITIAL	DBM pour info et DO			

SERVICES SPECTAUX

SRH - RESTAURATION ET HEBERGEMENT					
Credit nourriture	152 035,43	4 810,31	147 225,22	138 219,43	9 005,79
Reversements	99 888,07	-5 244,15	96 123,92	96 123,92	0,00
Autres charges	22 650,00	3 340,21	25 990,21	25 875,78	116,43
Augmentation stock dentées			0,00	286,54	995,94
TOTAL SRH	274 573,50	-5 234,15	269 339,35	259 221,19	10 118,16
SBN - BOURSES NATIONALES					
Bourses nationales	126 400,00	14 444,42	140 844,42	140 844,42	0,00
TOTAL SBN	126 400,00	14 444,42	140 844,42	140 844,42	0,00
SGC - GROUPEMENT DE COMMANDES					
Fournit. mobiliers, matériels	3 000,00		3 000,00	257,95	2 742,05
Divers services	13 400,00		13 400,00	10 408,74	2 991,26
TOTAL SGC	16 400,00	0,00	16 400,00	10 666,69	5 733,31
TOTAL SERV. SPECIAUX	417 373,50	9 210,27	426 583,77	410 732,30	15 851,47
TOTAL SECTION PONCT.	746 685,78	44 541,53	23 300,00	814 527,31	75 121,02

OPERATIONS EN CAPITAL

13185		1 633,33	1 633,33	1 633,33	0,00
TOTAL OPC	0,00	1 633,33	1 633,33	1 633,33	0,00

TOTAUX GENERAUX DES PRODUITS

TOTAUX	738 597,21	31 263,80	782 506,75	745 543,09	-36 963,66
---------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

OPERATIONS EN CAPITAL

Service Restauration		1 633,33	6 700,00	8 333,33	6 455,88	1 877,45
TOTAL OPC	0,00	1 633,33	6 700,00	8 333,33	6 455,88	1 877,45

TOTAUX GENERAUX DES CHARGES

TOTAUX	746 685,78	46 174,86	30 000,00	822 860,64	745 862,17	76 998,47
---------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------

ANNEXE N°2 : DETAIL DES PRELEVEMENTS 2015

	SERVICES GENERAUX		SRH		SGC		FDR
	DISPONIBLE	PRELEVEMENTS	DISPONIBLE	PRELEVEMENTS	Dispo	Prélev.	
DISPONIBLE FIN 2014	31 498,15		87 263,68		28 448,86		147 210,69
PRELEVEMENT BUDGET 2015	2 885,30	(Budget)					2 885,30
PRELEVEMENTS DBM 2015	23 300,00	(DBM n° 3, 6 et 9)	8 400,00	(DBM 1 et 6)			31 700,00
DISPONIBLE THEORIQUE FIN 2015	5 312,85		78 863,68		28 448,86		112 625,39

DETAIL DES PRELEVEMENTS 2015

DETAIL SERVICES GENERAUX		MONTANTS	SERVICES
BUDGET	2 885,30		
DBM n° 3 du 24/03/2015	1 000,00	1 000,00	VE
DBM n° 6 du 19/05/2015	5 300,00	1 700,00	VE
DBM n° 9 du 9/06/2015	17 000,00	3 600,00	ALO
SOUS-TOTAL Serv. Gaux	26 185,30	17 000,00	ALO
		23 300,00	

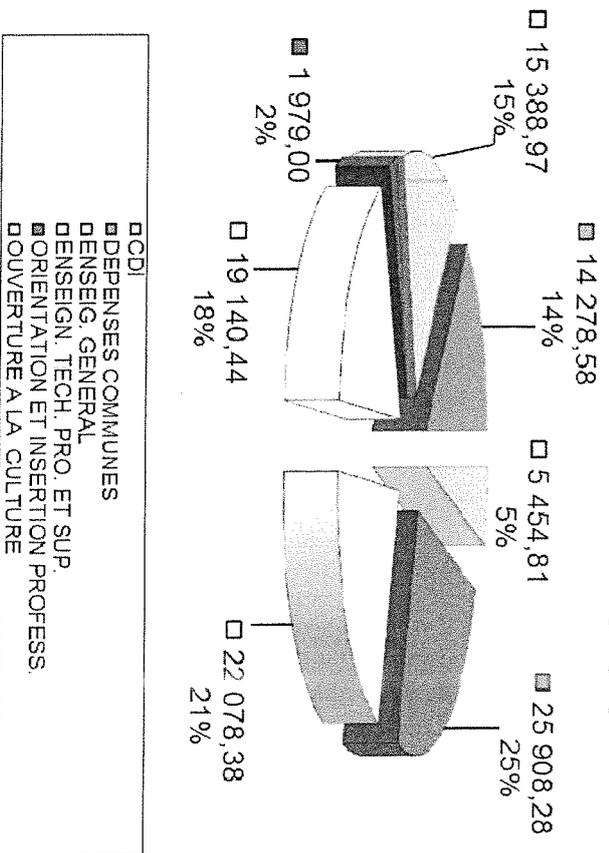
DETAIL SRH		MONTANTS	SERVICE
BUDGET	0,00		
DBM n° 1 du 05/02/2015	3 900,00	3 900,00	SRH pour OPC
DBM n° 6 du 19/05/2015	4 500,00	2 800,00	SRH pour OPC
SOUS-TOTAL SRH	8 400,00	1 700,00	SRH
		8 400,00	
TOTAL PRELEVEMENTS VOTES (y compris budget)	34 585,30		

RECAPITULATIF PRELEVEMENTS PAR SERVICES

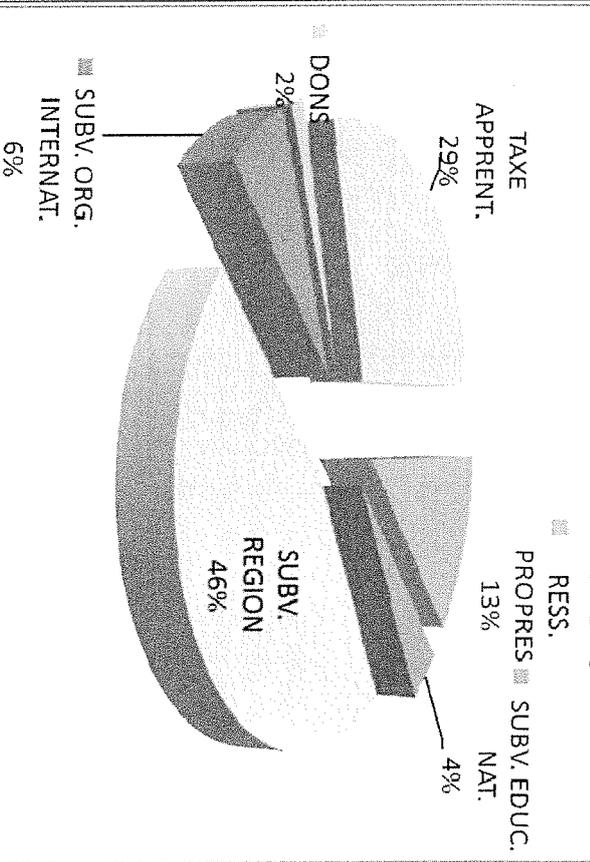
	Budget	DBM	TOTAL	Vérité
AP	2 470,00		2 470,00	
VE	100,00	2 700,00	2 800,00	
ALO	315,30	20 600,00	20 915,30	34 585,30
SRH		8 400,00	8 400,00	
TOTAUX	2 885,30	31 700,00	34 585,30	

ANNEXE N°3 : REPARTITION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES AP ET VE

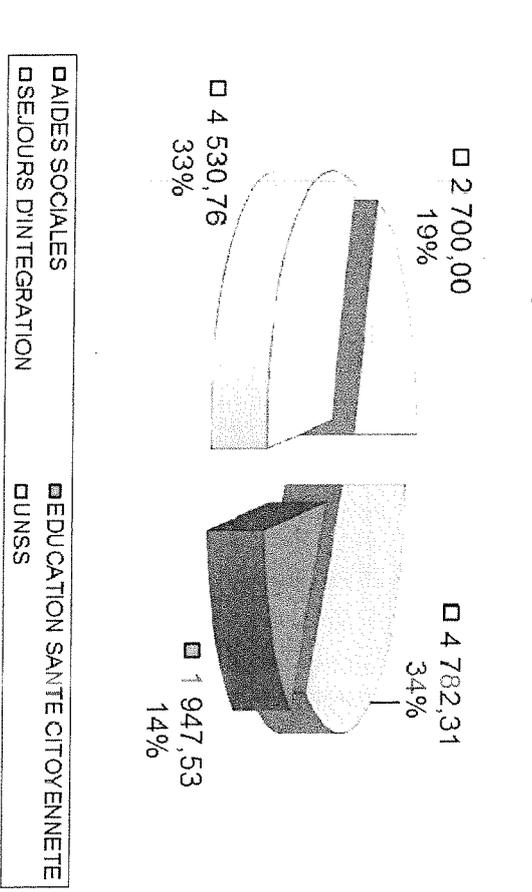
Dépenses Activités Pédagogiques



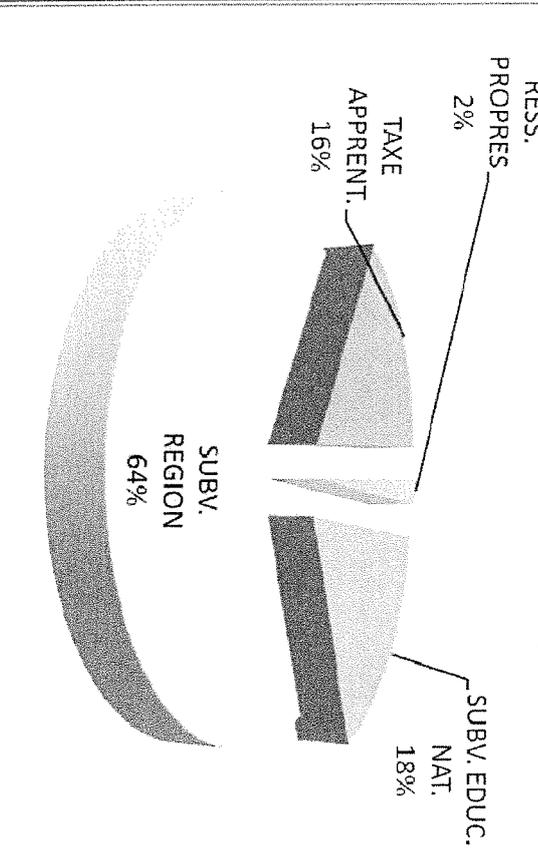
Recettes Activités Pédagogiques



Dépenses Vie de l'élève



Recettes Vie de l'élève



ANNEXE N°4 : BILAN D'UTILISATION DES AIDES SOCIALES EN FAVEUR DES FAMILLES

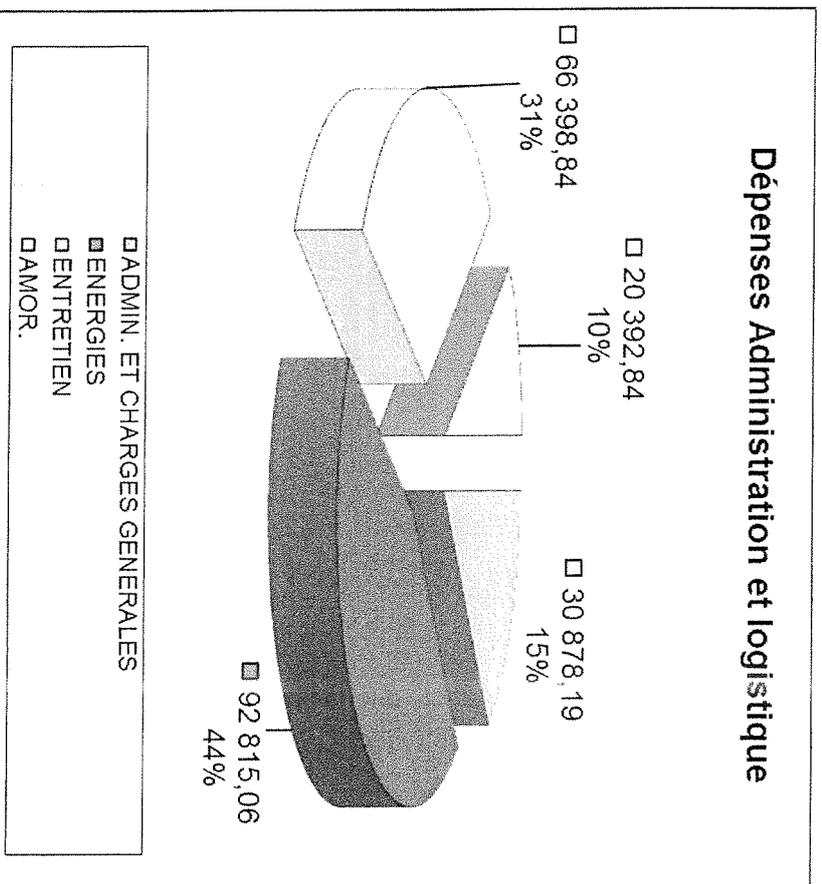
TRIMESTRE	Nbre élèves	Type d'aide					Montants
		RESTAURATION		AUTRES AIDES (FSL)			
		FSL (1)	FRAR (2)	Aide scolarité	Voyages	Manuels FS	
1er trimestre 2015	20	432,42	1 406,37		335,00		2 173,79
2ème trimestre 2015	8	616,16		170,23			786,39
3ème trimestre 2015	13		1 401,43	372,00		48,70	1 822,13
TOTAUX	41	1 048,58	2 807,80	542,23	335,00	48,70	4 782,31

(1) FSL = Fonds social Lycéen

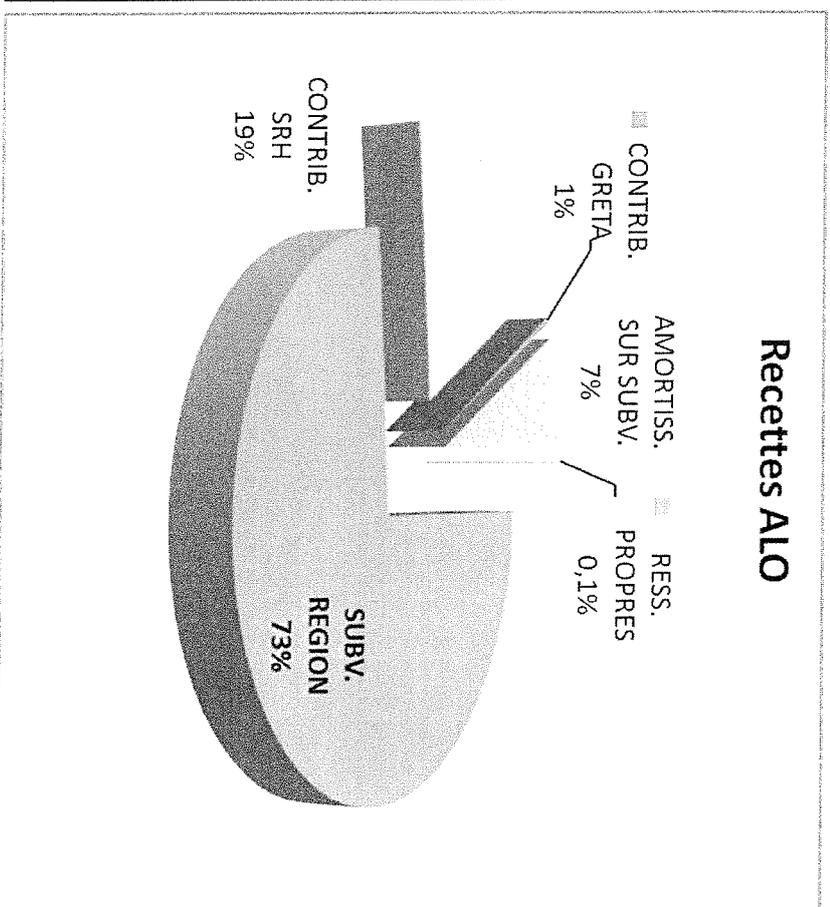
(2) FRAR = Fonds Régional d'Aide à la Restauration

ANNEXE N°5 : REPARTITION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU SERVICE ALO

Dépenses Administration et logistique

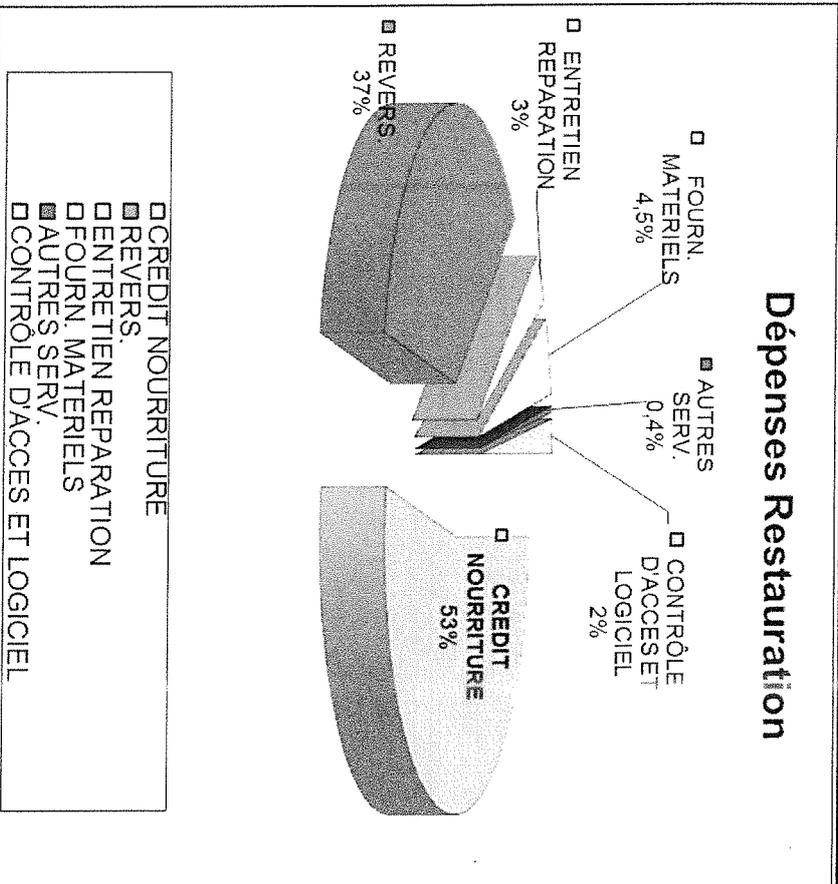


Recettes ALO

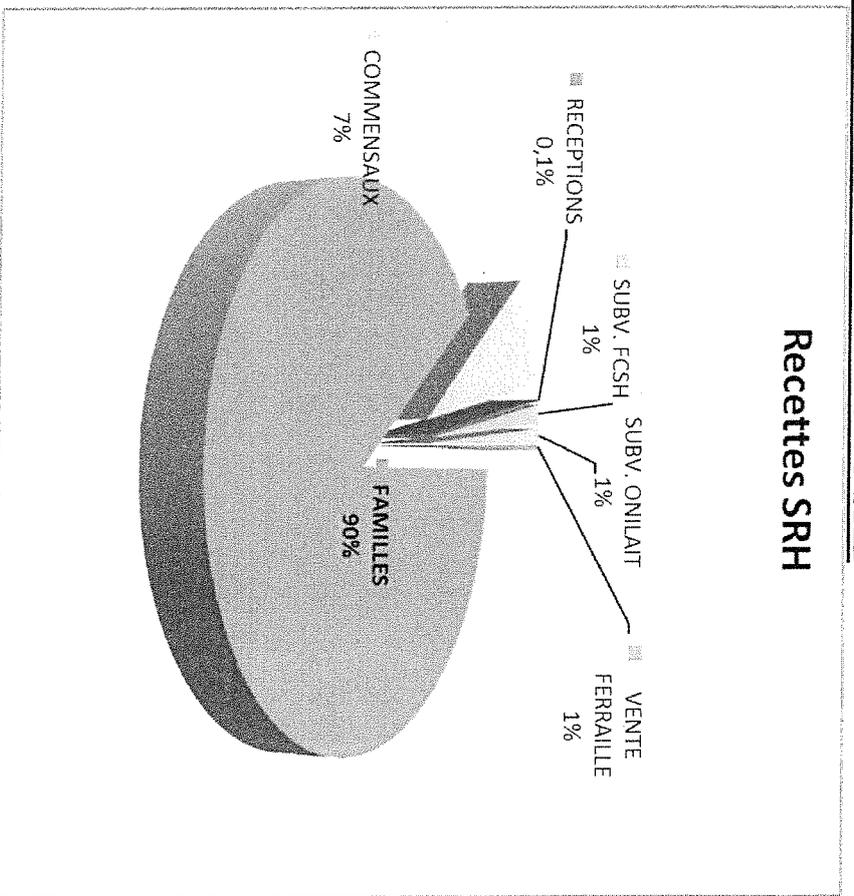


ANNEXE N° 6 : REPARTITION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU SRH

Dépenses Restauration



Recettes SRH



ANNEXE N° 7 : SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL 10681	SERVICE SPECIAL SRH 10687	SERVICE SPECIAL SGC 10684
--------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Situation au 1er janvier			
Comptes de réserves (1068x) au 01/01	49 628,82 €	90 931,46 €	28 448,86 €
dont réserves disponibles (10681DI, 10684DI et 10687DI)	31 498,15 €	87 263,68 €	28 448,86 €
dont réserves immobilisées non encore amorties (10681IM)	18 130,67 €		
dont stocks (10687ST)	0,00 €	3 667,78 €	
dont Dépôts et cautionn. versés (10681DC)	0,00 €		
Provisions (comptes 15)	0,00 €		
Dépôts et cautionnements reçus (compte 165)	0,00 €		
Montant du Fonds de roulement initial		150 878,47 €	

Opérations de l'exercice			
Proposition affectation Résultat (recettes-dépenses de fonctionnement)	-13 185,15 €	10 505,31 €	7 183,31 €
Augmentation des stocks (0augm)	0,00 €	995,94 €	
Diminution des stocks (0diml)	0,00 €		
Amortissements réels (0neut moins 0amort) / résultat négatif ou nul	-5 768,59 €		
Variation des réserves disponibles en fonctionnement	-7 416,56 €	9 509,37 €	7 183,31 €
Investissements financés par prélèvement sur fonds de roulement	0,00 €	4 822,55 €	
Variation dépôts/caution. versés c\275 (inscrive signe + ou - devant le nombre)	0,00 €		
Variation totale des réserves disponibles	-7 416,56 €	4 686,82 €	7 183,31 €
Provisions effectuées (0prov)	0,00 €	0,00 €	
Reprises de provisions (0ipro)	0,00 €	0,00 €	
Variation dépôts/caution. reçus c\165 (inscrive signe + ou - devant le nombre)	0,00 €		
Total variation du Fonds de roulement		5 449,51 €	

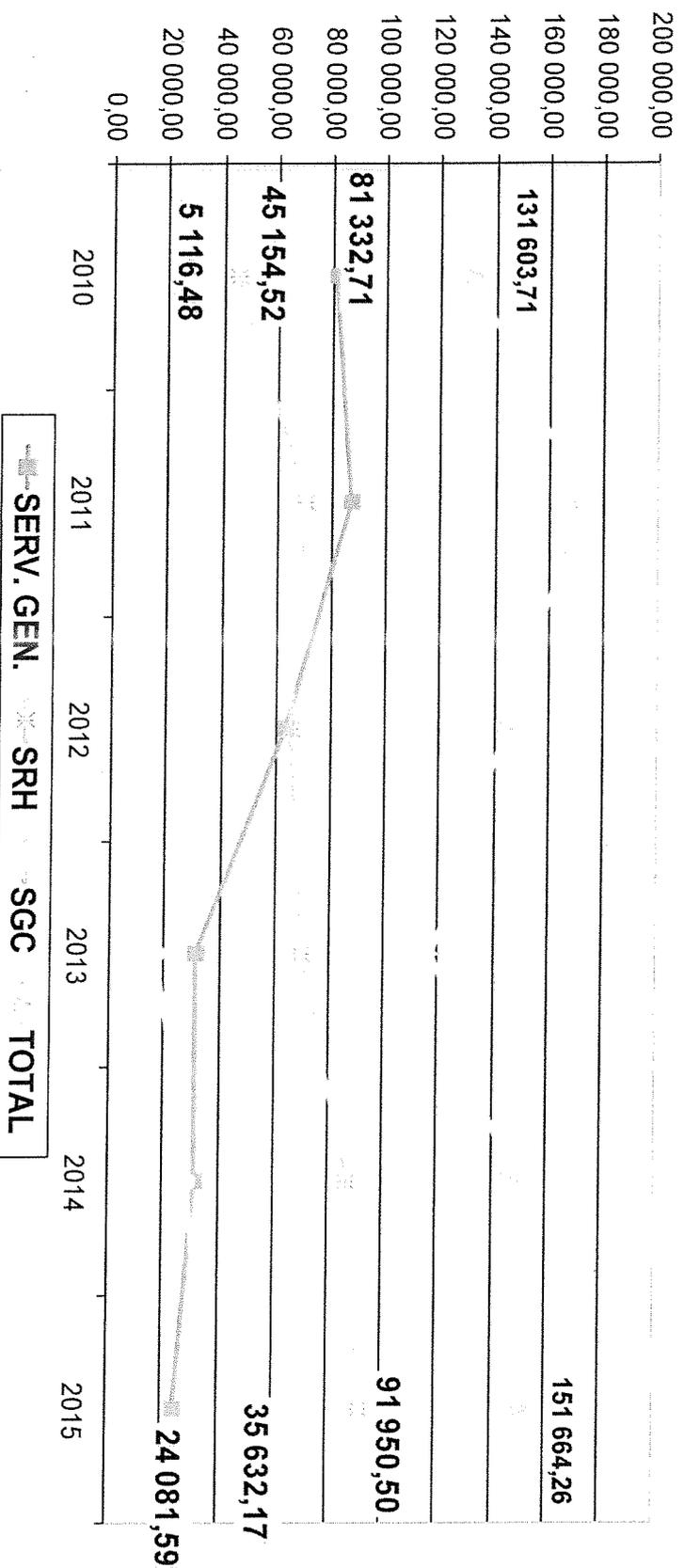
Situation au 31 décembre			
Comptes de réserves (1068x) au 31/12	41 266,22 €	96 614,22 €	35 632,17 €
dont réserves disponibles (10681DI et 10687DI)	24 081,59 €	91 950,50 €	35 632,17 €
dont réserves immobilisées non encore amorties (10681IM)	17 184,63 €		
dont stocks (10687ST)	0,00 €	4 663,72 €	
dont Dépôts et cautionn. versés (10681DC)	0,00 €		
Provisions (comptes 15)	0,00 €		
Dépôts et cautionnements reçus (compte 165)	0,00 €		
Montant du Fonds de roulement final		156 327,98 €	

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

5 449,51 €

ANNEXE N° 8 : EVOLUTION DES RESERVES DISPONIBLES DES SERVICES GENERAUX, DU SRH ET DU SGC DEPUIS 2010

ANNEE	SERV. GEN.	Evol en %	SRH	Evol en %	SGC	Evol en %	TOTAL	Evol en %
2010	81 332,71		45 154,52		5 116,48		131 603,71	
2011	87 070,74	7,06%	70 268,05	55,62%	14 702,83	187,36%	172 041,62	30,73%
2012	63 347,34	-27,25%	64 939,91	-7,58%	15 492,01	5,37%	143 779,26	-16,43%
2013	31 137,18	-50,85%	70 006,97	7,80%	16 942,42	9,36%	118 086,57	-17,87%
2014	31 498,15	1,16%	87 263,68	24,65%	28 448,86	67,91%	147 210,69	24,66%
2015	24 081,59	-23,55%	91 950,50	5,37%	35 632,17	25,25%	151 664,26	3,03%
2015/2010	-57 251,12	-70,39%	46 795,98	103,64%	30 515,69	596,42%	20 060,55	15,24%



Compte financier 2015 Lycée Xavier Mallet – LE TEIL

Rapport de l'Agent comptable

L'établissement présente un résultat 4503.47 euros.

Ce résultat se décompose de la façon suivante : Un déficit de 13 185.15 euros provenant du service général, un excédent de 16 505.31 euros provenant du service d'hébergement et un excédent de 7183.31 à celle du service spécial groupement de commandes.

Le stock de denrées augmente de 995.94 euros et passe d'une valeur de 3667.78 euros à une valeur de 4663.72 euros.

Le montant des réserves immobilisées non encore amorties est de 17 184.63 euros.

Les réserves disponibles après affectation du résultat s'élèvent à 24 081.59 euros pour les réserves du service général et 91 950.50 euros pour celles du service d'hébergement, 35 632.17 euros pour celle du service spécial groupement de commandes.

Eléments d'analyse financière :

Le fonds de roulement est en hausse constante depuis 2013, il est de 156 327.98 euros. A noter, la baisse au service général.

Jours de fonds de roulement : Ils sont en hausse s'élevant à 78 soit presque 3 mois.

Besoin en fonds de roulement : Il est négatif de 53998.09 euros.

Trésorerie : En baisse en 2014, elle est à 210 326.07 euros, permettant à l'établissement d'utiliser sans problème son fonds de roulement.

Jours de trésorerie : Ils sont de 105, soit plus de 3 mois d'avance de trésorerie.

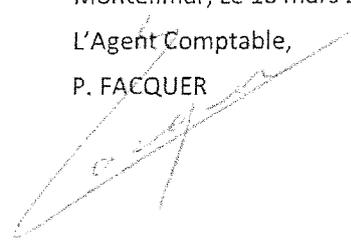
Taux moyen de charges à payer : A 3.16% en 2013, 1.61% en 2014 il descend à 1.44%, la difficulté étant lié notamment à des charges constatées tardivement eu égard au stage de fin d'année des élèves.

Taux de non recouvrement : Il passe de 3.41% en 2013, 2.99% en 2014, pour atteindre 1.33% en 2015. C'est une amélioration constante du suivi des créances des dépenses de demi-pension et des traitements contentieux.

Montélimar, Le 10 mars 2016

L'Agent Comptable,

P. FACQUER



Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
106810	0.00	96 111.52	96 111.52	96 111.52	0.00	96 111.52	0.00	0.00
10681DISPO	0.00	35 025.08	35 025.08	0.00	66 162.26	66 162.26	0.00	31 137.18
10681IMMO	0.00	6 134.02	6 134.02	0.00	29 949.26	29 949.26	0.00	23 815.24
10684	0.00	0.00	0.00	15 492.01	1 450.41	16 942.42	0.00	16 942.42
106870	0.00	73 437.51	73 437.51	73 437.51	0.00	73 437.51	0.00	0.00
10687DISPO	0.00	0.00	0.00	0.00	70 006.97	70 006.97	0.00	70 006.97
10687STOCK	0.00	1 618.83	1 618.83	0.00	8 497.60	8 497.60	0.00	6 878.77
120	0.00	871 037.10	871 037.10	0.00	891 265.66	891 265.66	0.00	20 228.56
129	36 260.46	6 517.47	42 777.93	0.00	42 777.93	42 777.93	0.00	0.00
1311	0.00	0.00	0.00	121 948.62	0.00	121 948.62	0.00	121 948.62
1312	0.00	0.00	0.00	554 451.94	89 283.60	643 735.54	0.00	643 735.54
13181	0.00	0.00	0.00	190 238.10	1 312.00	191 550.10	0.00	191 550.10
13185	0.00	0.00	0.00	39 425.29	0.00	39 425.29	0.00	39 425.29
13188	0.00	0.00	0.00	2 047.09	0.00	2 047.09	0.00	2 047.09
139	883 414.99	6 485.33	889 900.32	0.00	0.00	0.00	889 900.32	0.00
Total ci 1	919 675.45	1 096 366.86	2 016 042.31	1 093 152.08	1 200 705.69	2 293 857.77	889 900.32	1 167 715.78

Classe : 1

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
205	9 165,85	0,00	9 165,85	0,00	0,00	0,00	9 165,85	0,00
213	2 805,36	0,00	2 805,36	0,00	0,00	0,00	2 805,36	0,00
215	796 344,24	90 595,60	886 939,84	0,00	0,00	0,00	886 939,84	0,00
216	1 416,25	0,00	1 416,25	0,00	0,00	0,00	1 416,25	0,00
2181	25 632,13	0,00	25 632,13	0,00	0,00	0,00	25 632,13	0,00
2182	5 900,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00
2183	220 339,57	0,00	220 339,57	0,00	0,00	0,00	220 339,57	0,00
2184	71 797,05	0,00	71 797,05	0,00	0,00	0,00	71 797,05	0,00
280	0,00	0,00	0,00	9 165,85	0,00	9 165,85	0,00	9 165,85
2813	0,00	0,00	0,00	2 805,36	0,00	2 805,36	0,00	2 805,36
2815	0,00	0,00	0,00	759 465,09	8 384,74	767 849,83	0,00	767 849,83
2816	0,00	0,00	0,00	1 416,25	0,00	1 416,25	0,00	1 416,25
2818	0,00	0,00	0,00	312 036,61	3 785,16	315 821,77	0,00	315 821,77
Total cl 2	1 133 400,45	90 595,60	1 223 996,05	1 084 889,16	12 169,90	1 097 059,06	1 223 996,05	1 097 059,06

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
311	6 878,77	0,00	6 878,77	0,00	3 210,99	3 210,99	3 667,78	0,00
Total cl 3	6 878,77	0,00	6 878,77	0,00	3 210,99	3 210,99	3 667,78	0,00

Classe : 3

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
4012	0,00	721 544,18	721 544,18	0,00	721 544,18	721 544,18	0,00	0,00
4017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 898,47	1 898,47	0,00	1 898,47
4042	0,00	90 595,60	90 595,60	0,00	90 595,60	90 595,60	0,00	0,00
4081	0,00	21 537,33	21 537,33	21 537,33	13 738,25	35 275,58	0,00	13 738,25
4091	6 210,00	5 865,31	12 075,31	0,00	6 210,00	6 210,00	5 865,31	0,00
4111	2 906,41	0,00	2 906,41	0,00	2 906,41	2 906,41	0,00	0,00
4112	0,00	232 305,62	232 305,62	0,00	228 482,31	228 482,31	3 823,31	0,00
4115	5 965,49	0,00	5 965,49	0,00	5 965,49	5 965,49	0,00	0,00
4116	0,00	8 952,57	8 952,57	0,00	8 952,57	8 952,57	0,00	0,00
4118	0,00	17 992,00	17 992,00	0,00	17 992,00	17 992,00	0,00	0,00
4122CR	0,00	1 152,00	1 152,00	0,00	1 152,00	1 152,00	0,00	0,00
4122DIV	0,00	55 959,35	55 959,35	0,00	55 902,85	55 902,85	56,50	0,00
4122DONVOY	0,00	2 265,73	2 265,73	0,00	2 265,73	2 265,73	0,00	0,00
4122GA	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	5 750,00	5 750,00	1 250,00	0,00
4122H	0,00	4 708,56	4 708,56	0,00	1 510,91	1 510,91	3 197,65	0,00
416	418,32	0,00	418,32	0,00	48,55	48,55	369,77	0,00
4191ALBA	0,00	98,00	98,00	0,00	98,00	98,00	0,00	0,00
4191ALL14	0,00	855,00	855,00	130,00	725,00	855,00	0,00	0,00
4191ANGLE	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00
4191BTS	0,00	460,00	460,00	0,00	460,00	460,00	0,00	0,00
4191CRUAS	0,00	44,00	44,00	0,00	44,00	44,00	0,00	0,00

Classe : 4

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
4191ESP14	0.00	5 240.00	5 240.00	1 890.00	3 350.00	5 240.00	0.00	0.00
4191F	0.00	134 973.64	134 973.64	386.07	134 990.77	135 376.84	0.00	403.20
4191ITA14	0.00	4 760.00	4 760.00	2 380.00	2 380.00	4 760.00	0.00	0.00
4191ITA15	0.00	0.00	0.00	0.00	2 100.00	2 100.00	0.00	2 100.00
4191JDL14	0.00	430.00	430.00	0.00	430.00	430.00	0.00	0.00
4191LYO15	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00	0.00	50.00
4191PARICO	0.00	0.00	0.00	0.00	1 870.00	1 870.00	0.00	1 870.00
4191PARIS	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00	0.00
4191R	0.00	9 977.32	9 977.32	1 652.99	9 899.82	11 552.81	0.00	1 575.49
4191RAVEN	0.00	696.00	696.00	0.00	1 050.00	1 050.00	0.00	354.00
4191V	0.00	17 603.00	17 603.00	0.00	17 603.00	17 603.00	0.00	0.00
4191VALENC	0.00	310.00	310.00	0.00	310.00	310.00	0.00	0.00
4191VASSP	0.00	95.00	95.00	0.00	95.00	95.00	0.00	0.00
4191VLYO14	0.00	3 466.00	3 466.00	1 320.00	2 146.00	3 466.00	0.00	0.00
4192BJ	0.00	761.50	761.50	0.00	761.50	761.50	0.00	0.00
4192CR	0.00	1 763.35	1 763.35	0.00	1 763.35	1 763.35	0.00	0.00
4192DIV	0.00	18 178.90	18 178.90	0.00	18 178.90	18 178.90	0.00	0.00
4192LYONH4	0.00	556.00	556.00	0.00	556.00	556.00	0.00	0.00
4192R	0.00	13 944.33	13 944.33	1 460.08	14 441.89	15 901.97	0.00	1 957.64
4192URSSAF	0.00	1 491.00	1 491.00	0.00	1 491.00	1 491.00	0.00	0.00
4192VASSP	0.00	505.00	505.00	0.00	505.00	505.00	0.00	0.00
44112	0.00	126 584.68	126 584.68	986.48	125 598.20	126 584.68	0.00	0.00

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
441130	0,00	6 074,49	6 074,49	1 075,80	4 998,69	6 074,49	0,00	0,00
44113COBJ	0,00	1 520,74	1 520,74	513,96	1 006,78	1 520,74	0,00	0,00
441140	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00
44116COBJ	0,00	708,30	708,30	0,00	708,30	708,30	0,00	0,00
44116FS	0,00	6 734,23	6 734,23	5 796,13	938,10	6 734,23	0,00	0,00
44122	0,00	155 888,00	155 888,00	0,00	155 888,00	155 888,00	0,00	0,00
44123	0,00	89 283,60	89 283,60	0,00	89 283,60	89 283,60	0,00	0,00
441280	1 599,77	34 978,82	46 578,59	0,00	24 136,16	24 136,16	22 442,43	0,00
44128PMILP	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	98 216,40	98 216,40	61 783,60	0,00
44128PRORE	6 419,35	5 909,35	12 328,70	0,00	2 740,97	2 740,97	9 587,73	0,00
44128VOYAG	6 000,00	6 000,00	12 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	0,00
4413	0,00	1 320,92	1 320,92	0,00	1 320,92	1 320,92	0,00	0,00
44148	0,00	399,40	399,40	0,00	399,40	399,40	0,00	0,00
4417	170,00	0,00	170,00	0,00	170,00	170,00	0,00	0,00
441912	0,00	68 074,40	68 074,40	0,00	68 077,98	68 077,98	0,00	3,58
4419130	0,00	4 898,68	4 898,68	0,00	7 121,35	7 121,35	0,00	2 222,67
441913COBJ	0,00	513,96	513,96	0,00	513,96	513,96	0,00	0,00
441914	0,00	100,00	100,00	0,00	270,00	270,00	0,00	170,00
441916COBJ	0,00	179,58	179,58	0,00	179,58	179,58	0,00	0,00
441916FS	0,00	938,10	938,10	0,00	8 275,73	8 275,73	0,00	7 337,63
4419230	0,00	89 283,60	89 283,60	0,00	89 283,60	89 283,60	0,00	0,00
4419280	0,00	103 388,03	103 388,03	0,00	113 685,73	113 685,73	0,00	10 297,70

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
441928PMIL	0,00	187 500,00	187 500,00	0,00	187 500,00	187 500,00	0,00	0,00
441930	0,00	1 087,47	1 087,47	0,00	1 087,47	1 087,47	0,00	0,00
44197	0,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00	5 040,00	0,00	5 040,00
44198	0,00	170,00	170,00	0,00	170,00	170,00	0,00	0,00
4631DIV	371,13	0,00	371,13	0,00	371,13	371,13	0,00	0,00
4631GA	800,00	0,00	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00
4631H	535,50	0,00	535,50	0,00	535,50	535,50	0,00	0,00
4632CR	0,00	459,00	459,00	0,00	459,00	459,00	0,00	0,00
4632DIV	0,00	1 268,20	1 268,20	0,00	1 268,20	1 268,20	0,00	0,00
4632H	0,00	630,55	630,55	0,00	630,55	630,55	0,00	0,00
4662	0,00	132 229,57	132 229,57	0,00	132 229,57	132 229,57	0,00	0,00
4663	0,00	418,96	418,96	396,96	81,50	478,46	0,00	59,50
4664	0,00	3 854,55	3 854,55	1 229,51	2 625,04	3 854,55	0,00	0,00
4674	0,00	28 717,39	28 717,39	72 157,37	20 626,69	92 784,06	0,00	64 066,67
4712	0,00	10 068,55	10 068,55	0,00	10 068,55	10 068,55	0,00	0,00
4713	0,00	16 772,20	16 772,20	0,00	16 772,20	16 772,20	0,00	0,00
4715LETEIL	0,00	250 228,93	250 228,93	0,00	250 228,93	250 228,93	0,00	0,00
4718	0,00	129 681,31	129 681,31	0,00	129 681,31	129 681,31	0,00	0,00
47210	0,00	83 715,86	83 715,86	0,00	83 715,86	83 715,86	0,00	0,00
4723LETEIL	0,00	908,81	908,81	0,00	908,81	908,81	0,00	0,00
4723LYON	0,00	1 096,77	1 096,77	0,00	1 096,77	1 096,77	0,00	0,00
47313	0,00	1 917,00	1 917,00	0,00	1 917,00	1 917,00	0,00	0,00

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
Total cl 4	41 395,97	3 101 690,29	3 143 086,26	112 912,68	3 030 042,08	3 142 954,76	114 376,30	114 244,80

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
5112	9 367,28	239 437,71	248 804,99	0,00	247 556,72	247 556,72	1 248,27	0,00
5151	200 912,16	831 028,71	1 031 940,87	0,00	865 237,17	865 237,17	166 703,70	0,00
5159	0,00	781 192,21	781 192,21	20 676,16	781 388,83	802 064,99	0,00	20 872,78
531	0,00	16 582,69	16 582,69	0,00	16 582,69	16 582,69	0,00	0,00
543LETEIL	0,00	956,55	956,55	0,00	956,55	956,55	0,00	0,00
543LYON	0,00	1 250,00	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00	0,00	0,00
545LETEIL	0,00	250 228,93	250 228,93	0,00	250 228,93	250 228,93	0,00	0,00
561	0,00	15 380,89	15 380,89	0,00	15 380,89	15 380,89	0,00	0,00
565	0,00	15 059,24	15 059,24	0,00	15 059,24	15 059,24	0,00	0,00
Total cl 5	210 279,44	2 151 116,93	2 361 396,37	20 676,16	2 193 641,02	2 214 317,18	167 951,97	20 872,78

Classe : 5

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
6011	0,00	133 517,44	133 517,44	0,00	133 517,44	133 517,44	0,00	0,00
6031	0,00	3 210,99	3 210,99	0,00	3 210,99	3 210,99	0,00	0,00
6061	0,00	87 994,21	87 994,21	0,00	87 994,21	87 994,21	0,00	0,00
6063	0,00	2 718,68	2 718,68	0,00	2 718,68	2 718,68	0,00	0,00
6064	0,00	7 100,13	7 100,13	0,00	7 100,13	7 100,13	0,00	0,00
6065	0,00	12 250,65	12 250,65	0,00	12 250,65	12 250,65	0,00	0,00
6066	0,00	495,96	495,96	0,00	495,96	495,96	0,00	0,00
6067	0,00	25 751,09	25 751,09	0,00	25 751,09	25 751,09	0,00	0,00
6068	0,00	17 076,17	17 076,17	0,00	17 076,17	17 076,17	0,00	0,00
6112	0,00	1 685,58	1 685,58	0,00	1 685,58	1 685,58	0,00	0,00
6118	0,00	999,77	999,77	0,00	999,77	999,77	0,00	0,00
613	0,00	4 600,58	4 600,58	0,00	4 600,58	4 600,58	0,00	0,00
615	0,00	203 578,44	203 578,44	0,00	203 578,44	203 578,44	0,00	0,00
616	0,00	3 112,44	3 112,44	0,00	3 112,44	3 112,44	0,00	0,00
6181	0,00	687,07	687,07	0,00	687,07	687,07	0,00	0,00
6186	0,00	6 337,56	6 337,56	0,00	6 337,56	6 337,56	0,00	0,00
621	0,00	3 397,00	3 397,00	0,00	3 397,00	3 397,00	0,00	0,00
622	0,00	34 416,47	34 416,47	0,00	34 416,47	34 416,47	0,00	0,00
623	0,00	7 714,80	7 714,80	0,00	7 714,80	7 714,80	0,00	0,00
6245	0,00	25 146,64	25 146,64	0,00	25 146,64	25 146,64	0,00	0,00
6251	0,00	6 454,59	6 454,59	0,00	6 454,59	6 454,59	0,00	0,00

Classe : 6

Balance

(Détail)

	Débit			Credit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
6252	0.00	4 974,29	4 974,29	0.00	4 974,29	4 974,29	0.00	0.00
6257	0.00	1 912,96	1 912,96	0.00	1 912,96	1 912,96	0.00	0.00
626	0.00	12 252,36	12 252,36	0.00	12 252,36	12 252,36	0.00	0.00
627	0.00	10,00	10,00	0.00	10,00	10,00	0.00	0.00
6281	0.00	246,96	246,96	0.00	246,96	246,96	0.00	0.00
6284	0.00	7 962,48	7 962,48	0.00	7 962,48	7 962,48	0.00	0.00
6285	0.00	240,80	240,80	0.00	240,80	240,80	0.00	0.00
6286	0.00	26,00	26,00	0.00	26,00	26,00	0.00	0.00
6288	0.00	1 315,83	1 315,83	0.00	1 315,83	1 315,83	0.00	0.00
6511	0.00	3 501,11	3 501,11	0.00	3 501,11	3 501,11	0.00	0.00
6516	0.00	1 075,80	1 075,80	0.00	1 075,80	1 075,80	0.00	0.00
6561	0.00	605,50	605,50	0.00	605,50	605,50	0.00	0.00
6562	0.00	57 603,89	57 603,89	0.00	57 603,89	57 603,89	0.00	0.00
6564	0.00	850,00	850,00	0.00	850,00	850,00	0.00	0.00
6571	0.00	125 224,48	125 224,48	0.00	125 224,48	125 224,48	0.00	0.00
6573	0.00	1 360,20	1 360,20	0.00	1 360,20	1 360,20	0.00	0.00
6576	0.00	5 644,89	5 644,89	0.00	5 644,89	5 644,89	0.00	0.00
6588	0.00	41 540,00	41 540,00	0.00	41 540,00	41 540,00	0.00	0.00
671	0.00	4 396,51	4 396,51	0.00	4 396,51	4 396,51	0.00	0.00
6811	0.00	12 169,90	12 169,90	0.00	12 169,90	12 169,90	0.00	0.00
Total cl 6	0.00	871 160,22	871 160,22	0.00	871 160,22	871 160,22	0.00	0.00

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
703	0,00	145,50	145,50	0,00	145,50	145,50	0,00	0,00
7062	0,00	272 796,59	272 796,59	0,00	272 796,59	272 796,59	0,00	0,00
7067	0,00	17 442,00	17 442,00	0,00	17 442,00	17 442,00	0,00	0,00
7068	0,00	74,00	74,00	0,00	74,00	74,00	0,00	0,00
7088	0,00	1 984,98	1 984,98	0,00	1 984,98	1 984,98	0,00	0,00
7411	0,00	137 511,75	137 511,75	0,00	137 511,75	137 511,75	0,00	0,00
7442	0,00	362 776,17	362 776,17	0,00	362 776,17	362 776,17	0,00	0,00
7444	0,00	220,00	220,00	0,00	220,00	220,00	0,00	0,00
7448	0,00	1 100,92	1 100,92	0,00	1 100,92	1 100,92	0,00	0,00
7468	0,00	2 265,73	2 265,73	0,00	2 265,73	2 265,73	0,00	0,00
7481	0,00	27 405,39	27 405,39	0,00	27 405,39	27 405,39	0,00	0,00
756	0,00	20 516,87	20 516,87	0,00	20 516,87	20 516,87	0,00	0,00
7586	0,00	634,20	634,20	0,00	634,20	634,20	0,00	0,00
7588	0,00	41 540,00	41 540,00	0,00	41 540,00	41 540,00	0,00	0,00
771	0,00	28,39	28,39	0,00	28,39	28,39	0,00	0,00
777	0,00	6 485,33	6 485,33	0,00	6 485,33	6 485,33	0,00	0,00
Total cl 7	0,00	892 927,82	892 927,82	0,00	892 927,82	892 927,82	0,00	0,00

Classe : 7

Académie : GRENOBLE
Exercice : 2014

Etablissement : 0071351F

LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLEI
RUE FREDERIC MISTRAL
B.P 28

07401 LE TEIL

REGION : RHONE ALPES

Edité le : 12/05/15

Page : 13

Balance

(Détail)

	Débit			Crédit			Solde débiteur	Solde créditeur
	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice	Bilans Entrée	Op. Exercice	Total Exercice		
890	0,00	2 311 630,08	2 311 630,08	0,00	2 311 630,08	2 311 630,08	0,00	0,00
Total cl 8	0,00	2 311 630,08	2 311 630,08	0,00	2 311 630,08	2 311 630,08	0,00	0,00
Total général	2 311 630,08	10 515 487,80	12 827 117,88	2 311 630,08	10 515 487,80	12 827 117,88	2 399 892,42	2 399 892,42

Classe : 8

Balance certifiée exacte

LYCÉE ALAIN BORNE

L'Agent Comptable

Patricia FAQUER

INVENTAIRE DES APPROVISIONNEMENTS EN MAGASIN AU 31/12/15

Valeur totale calculée au : 2 PRIX MOYEN PONDERE

ARTICLE	UNITE MESURE	STOCK REEL	PU HT	TVA (%)	TAXE (%)	TAXE (montant)	Montant TTC	Dernier PU/HT	Stock MINI	Cumul Entrées	Cumul Sorties
P001	ABRICOTS SIROP 5/1	BOITTE	3,000	5,172	5,50		16,369	5,172	0,00	12,000	10,000
S01	AIL SURGELE	KG	4,500	4,543	5,50		21,568	4,543	0,00	25,000	23,000
P0031	AMANDES EFFILEES	KG	1,000	8,460	5,50		8,925	8,460	0,00	0,000	2,000
P0032	AMANDES POWDRE	KG	1,000	8,600	5,50		9,073	8,600	0,00	4,000	6,000
P004	ANANAS MORCEAUX 3/1	BOITTE	4,000	7,480	5,50		31,566	7,480	0,00	6,000	5,000
P0011	AROME FRUITS ROUGE	U	2,000	14,900	5,50		31,439	14,900	0,00	0,000	1,000
P0082	AROME MANGUE	U	1,000	14,900	5,50		15,720	14,900	0,00	0,000	0,000
P0015	AROME PECHE	U	1,000	14,900	5,50		15,720	14,900	0,00	0,000	0,000
P009	ASPERGES BLANCHES 4/4	BOITTE	4,000	2,382	5,50		10,052	2,382	0,00	36,000	32,000
P011	BARRES CEREALES	UNITE	42,000	0,150	5,50		6,646	0,150	0,00	1200,000	1158,000
P2288	BASE TOMATE PIZZA PRÉCUTTE	UNITE	16,000	1,203	5,50		20,307	1,203	0,00	16,000	0,000
S011	BASILIC SURGELE	KG	1,250	10,969	5,50		14,465	10,969	0,00	2,000	0,750
P012	BETTERAVES ROUGES DES 5/1	BOITTE	3,000	2,706	5,50		8,565	2,708	0,00	30,000	30,000
L01	BEURRE	KG	7,000	4,738	5,50		34,990	4,738	0,00	190,000	184,000
P0123	BEURRE EN SPRAY	UNITE	6,000	3,250	5,50		20,573	3,250	0,00	10,000	4,000
P0323	BISCUIT ROULE CHOCO MARCH	U	120,000	0,160	5,50		20,256	0,160	0,00	360,000	240,000
P0302	BISCUITS MINI CAKES FRUITS	UNITE	240,000	0,115	5,50		29,118	0,115	0,00	240,000	0,000
P0391	BLE PRECUT	KG	60,000	2,700	5,50		170,910	2,700	0,00	135,000	75,000
S0124	BOEUF EGRENE SURG	KILOG	6,000	5,700	5,50		36,081	5,700	0,00	78,000	73,000
P0420	BOUILLON LEGUMES	U	3,000	16,900	5,50		53,489	16,900	0,00	6,000	3,000
P042	BOUILLON VOLAILLE	BOITTE	5,000	11,030	5,50		58,183	11,030	0,00	24,000	21,000
P043	BOULGOUR	KG	5,000	1,148	5,50		6,056	1,148	0,00	60,000	55,000
S03	CACAO POWDRE	KG	1,000	3,120	5,50		3,292	3,120	0,00	3,000	2,000
P0470	CAFE DOSETTES MIKO	U	64,000	1,091	5,50		73,664	1,091	0,00	696,000	656,000
P047	CAFE MOULU	KG	12,000	4,110	5,50		52,033	4,110	0,00	12,000	0,000
P052	CAISSETTE BLANCHE PAPIER	U	1000,000	0,015	20,00		18,000	0,015	0,00	0,000	0,000
P0523	CALOTS	U	100,000	0,051	5,50		5,380	0,046	0,00	400,000	400,000
P0535	CARDONS 5/1	UNITE	3,000	3,130	5,50		9,906	3,130	0,00	9,000	6,000
S031	CAROTTES RONDELLE SURGELEE	KG	5,000	0,541	5,50		2,854	0,541	0,00	220,000	215,000

INVENTAIRE DES APPROVISIONNEMENTS EN MAGASIN AU 31/12/15

Valeur totale calculée au : 2 PRIX MOYEN PONDERE

ARTICLE	UNITE MESURE	STOCK REEL	PU HT	TVA (%)	TAXE (%)	TAXE (montant)	Montant TTC	Dernier PUHT	Stock MINI	Cumul Entrées	Cumul Sorties
EP0560	CASSOLET	9,000	5,481	5,50			52,042	5,000	0,00	24,000	33,000
EP0562	CELERI GARNTURES	1,000	4,875	5,50			5,143	4,875	0,00	3,000	3,000
EP056	CELERI REMOULADE 5/1	6,000	2,614	5,50			16,547	2,614	0,00	18,000	15,000
EP0592	CEREALES SOUFFLEES CHOCO	2,000	2,340	5,50			4,937	2,340	0,00	24,000	32,000
EP061	CERISES AU SIROP	1,000	6,820	5,50			7,195	6,820	0,00	4,000	3,000
FS0423	CHAMPIGNON MORILLE SURG	1,000	30,971	5,50			32,674	30,970	0,00	2,000	1,000
EP0620	CHAMPIGNONS ENTIERES 5/1	3,000	5,174	5,50			16,376	5,174	0,00	0,000	6,000
FS041	CHAMPIGNONS SURGELES	15,000	1,415	5,50			22,392	1,415	0,00	160,000	145,000
EP0645	CHIPS	100,000	0,131	5,50			13,820	0,126	0,00	552,000	452,000
EP0682	COCKTAIL DE FRUITS SIROP 5/1	3,000	5,379	5,50			17,024	5,379	0,00	36,000	36,000
EP0750	COMPOTE POMMES ALLEGEE 5/1	3,000	3,563	5,50			11,277	3,563	0,00	12,000	9,000
EP0774	CONFITURE 30GR 5 PARFUMS	240,000	0,046	5,50			11,647	0,046	0,00	1200,000	1440,000
EP0824	COULIS CHOCO	4,000	2,850	5,50			12,027	2,850	0,00	6,000	2,000
EP0825	COULIS FRUITS ROUGES	5,000	2,650	5,50			13,979	2,650	0,00	6,000	2,000
EP092	COUVERTS PLAST. MINI	500,000	0,060	5,50			31,650	0,060	0,00	750,000	250,000
EP0888	CREME CASSIS	7,000	7,350	5,50			54,280	7,350	0,00	12,000	7,000
EP090	CREME DE MARRONS 4/4	6,000	2,829	5,50			17,908	2,829	0,00	6,000	5,000
EP935	CREME FRAICHE UHT	24,000	2,012	5,50			50,944	2,012	0,00	702,000	678,000
PY02	CROISSANT	250,000	0,210	5,50			55,388	0,190	0,00	700,000	450,000
EP095	CROUTONS SACHET 500 G	13,000	1,592	5,50			21,834	1,592	0,00	0,000	0,000
EP100	DISTRIBUTEUR MOUTARDE 5KG	1,000	9,453	5,50			9,973	9,131	0,00	4,000	5,000
EP1022	EAU DE SOURCE 1.5 L	396,000	0,190	5,50			79,378	0,190	0,00	510,000	114,000
EP1020	EAU DE SOURCE 50 CL	480,000	0,140	5,50			70,896	0,140	0,00	1200,000	720,000
EP1025	ENDIVES 5/1	6,000	3,946	5,50			24,978	3,946	0,00	30,000	30,000
EP1010	EPICE COTE ROTTI 500 G	3,000	16,120	5,50			51,020	16,120	0,00	0,000	0,000
EP1027	EPICE COUSCOUS	1,000	6,304	5,50			6,651	6,304	0,00	2,000	1,000
EP1029	EPICE CUMIN	2,000	6,342	5,50			13,382	7,166	0,00	0,000	1,000
EP103	EPICE CURRY	1,000	7,473	5,50			7,884	7,473	0,00	2,000	2,000
EP1034	EPICE ORGAN	2,000	4,262	5,50			8,993	5,314	0,00	2,000	2,000

INVENTAIRE DES APPROVISIONNEMENTS EN MAGASIN AU 31/12/15

Valeur totale calculée au : 2 PRIX MOYEN PONDERE

ARTICLE	UNITE MESURE	STOCK REEL	PU HT	TVA (%)	TAXE (%)	TAXE (montant)	Montant TTC	Dernier PUHT	Stock MINI	Cumul Entrées	Cumul Sorties
P1037	EPICE PAELLA KG	1,000	14,872	5,50			15,690	14,872	0,00	2,000	1,000
P106	FARINE DE BLE TYPE 55	52,000	0,490	5,50			26,881	0,490	0,00	170,000	125,000
P109	FLAGEBOLETS 5/1	3,000	4,576	5,50			14,483	4,608	0,00	27,000	28,000
P109	FRAMBOISES SURGELEES	1,000	3,862	5,50			4,074	3,862	0,00	5,000	4,000
S11	FRITES BI-TEMPERATURE SURGELEE	20,000	0,820	5,50			17,302	0,820	0,00	1040,000	1020,000
L0700	FROMAGE BLEU BRIQUE	2,080	4,674	5,50			10,257	4,674	0,00	7,572	5,492
L240	FROMAGE EMENTAL DES	1,500	2,705	5,50			4,281	2,705	0,00	27,000	25,500
L266	FROMAGE EMENTAL RAPE	2,000	4,753	5,50			10,029	4,753	0,00	170,000	168,000
L292	FROMAGE PRAIS BATTU MONTEBOURG	15,000	1,347	5,50			21,316	1,347	0,00	15,000	0,000
P1123	FUMET CRUSTACES	1,000	16,439	5,50			17,343	16,439	0,00	6,000	6,000
P114	FUMET DE POISSON	1,000	2,904	5,50			3,064	5,000	0,00	19,000	19,000
P1179	GAZ CARTOUCHE	2,000	2,600	5,50			5,486	2,600	0,00	6,000	4,000
P1968	GELATINE 475G	1,000	21,713	5,50			22,907	21,713	0,00	2,000	1,000
P1018	GELE DESHYDRA	1,000	10,600	5,50			11,183	10,600	0,00	1,000	0,000
P115	GENOISE PLAQUE	16,000	2,050	5,50			34,604	2,050	0,00	44,000	28,000
P6895	GLACAGE - FONDANT BLANC	1,000	3,321	5,50			3,504	3,322	0,00	2,700	1,700
P19	GLACE LIEGEOIS	180,000	0,230	5,50			43,677	0,230	0,00	900,000	900,000
P1180	GOBELETS	2200,000	0,012	5,50			27,852	0,011	0,00	6000,000	5300,000
P20	GRAINS PRALINE	1,000	11,038	5,50			11,645	11,038	0,00	0,000	0,000
P1245	HUILE TOURNESOL 1 L	10,000	2,508	5,50			26,459	2,508	0,00	50,000	40,000
P127	JUS ORANGE	42,000	0,721	5,50			31,948	0,650	0,00	444,000	420,000
A12	LAIT 1/2 ECREME 10 LITRES	60,000	0,568	5,50			35,954	0,568	0,00	204,000	156,000
P1365	LASAGNES PRECUTES	1,000	4,558	5,50			4,809	4,558	0,00	0,000	3,000
P444	LINGETTES	1,000	12,400	5,50			13,082	12,400	0,00	3,000	2,000
P142	MACEDOINE LEGUMES 5/1	2,000	3,826	5,50			8,073	3,826	0,00	78,000	76,000
P147	MAQUEREAUX FLET VIN BLANC 3/1	2,000	12,825	5,50			27,061	12,825	0,00	3,000	3,000
P2232	MELANGE FORESTIER	5,000	7,990	5,50			42,147	7,990	0,00	10,000	7,000
P149	MIEL COUPELLES	180,000	0,089	5,50			16,901	0,087	0,00	540,000	1060,000
S091	MOULES DECORTIQUEES	2,000	2,287	5,50			4,826	2,287	0,00	77,000	75,000

INVENTAIRE DES APPROVISIONNEMENTS EN MAGASIN AU 31/12/15

Valeur totale calculée au : 2 PRIX MOYEN PONDERE

ARTICLE	UNITE MESURE	STOCK REEL	PU HT	TYA (%)	TAXE (%)	TAXE (montant)	Montant TTC	Dernier PUHT	Stock MINI	Cumul Entrées	Cumul Sorties
PS09	MOULES ENTIERES CONGEELES	KG	3,391	5,50			10,732	3,391	0,00	60,000	82,000
EPI5	MOUSSE CHOCOLAT	BTE	9,890	5,50			20,868	9,890	0,00	6,000	6,000
EPI57	MOUTARDE (SEAU 5 KG)	SEAU	4,935	5,50			5,206	4,934	0,00	4,000	4,000
EPI572	MOUTARDE A L'ANCIENNE	KG	1,528	5,50			1,612	1,528	0,00	4,000	3,000
EPI582	NAPPAGE BLOND	KG	2,389	5,50			7,561	2,389	0,00	4,500	3,000
EPI581	NAPPAGE CARAMEL	BOITE	2,650	5,50			5,591	2,650	0,00	6,000	4,000
EPI62	NOIX	KILOG	10,227	5,50			32,368	8,650	0,00	10,000	7,000
PL7012	OEUF BLANC LIQUIDE	L	2,200	5,50			13,926	2,200	0,00	96,000	90,000
PL711	OEUF JAUNE LIQUIDE	LITRE	4,262	5,50			26,979	4,262	0,00	84,000	78,000
EPI660	OLIVES VERTES DENOYAUTEES 5/1	BOITE	4,778	5,50			15,122	4,953	0,00	9,000	8,000
PV04	PAIN AU CHOCOLAT	UNITE	0,263	5,50			11,099	0,240	0,00	520,000	480,000
PV050	PAIN BAGUETTE SURG	U	0,406	5,50			12,850	0,410	0,00	140,000	110,000
PV701	PAIN PETIT INDIVIDUEL	UNITE	0,130	5,50			65,832	0,130	0,00	1991,000	1511,000
EPI67	PALETS CHOCO	KG	2,670	5,50			56,337	2,670	0,00	75,000	64,000
EPI679	PALETS CHOCO BLANC	KG	13,035	5,50			68,760	16,294	0,00	5,000	10,000
EPI68	PAPIER SULFURISE	UNITE	0,053	5,50			27,957	0,053	0,00	500,000	500,000
EPI742	PATE COQUILLETTTE	KG	0,990	5,50			36,556	0,990	0,00	60,000	25,000
EPI747	PATE FARFALLES	KG	0,990	5,50			62,667	0,990	0,00	60,000	0,000
DP30	PATE FEUILLETEE	UNITE	3,496	5,50			106,960	3,496	0,00	114,000	96,000
EPI746	PATE MACARONI	KG	0,990	5,50			62,667	0,990	0,00	60,000	0,000
EPI740	PATE TORTIS	KG	0,990	5,50			41,778	0,990	0,00	60,000	20,000
EPI745	PATES TORTI	KG	0,953	5,50			5,027	0,953	0,00	0,000	0,000
EPI77	PECHES AU SIROP 5/1	BTE	3,856	5,50			8,136	3,853	0,00	0,000	5,000
FSS22	PERSL SURGELE	KG	2,812	5,50			8,900	2,812	0,00	12,500	12,000
EPI770	PETITES CUILLERES	U	0,013	5,50			2,743	0,013	0,00	2000,000	1800,000
EPI79	PETITS POIS EXTRA FINS 5/1	BOITE	4,274	5,50			27,054	4,274	0,00	6,000	0,000
FS26	PETITS POIS SURGELES	KG	1,086	5,50			2,864	1,086	0,00	190,000	187,500
PE2011	PIZZA GASTRO	KG	4,668	5,50			39,398	3,799	0,00	35,400	27,400
EPI80	POCHE A GARNIR	U	0,114	20,00			27,360	0,085	0,00	200,000	200,000

INVENTAIRE DES APPROVISIONNEMENTS EN MAGASIN AU 31/12/15

Valeur totale calculée au : 2 PRIX MOYEN PONDERE

ARTICLE	UNITE MESURE	STOCK REEL	PU HT	TVA (%)	TAXE (%)	TAXE (montant)	Montant TTC	Dernier PUHT	Stock MINI	Cumul Entrées	Cumul Sorties
IP182	POIRES AU SIROP 5/1	BTE	3,000	5,609	5,50		17,753	5,608	0,00	21,000	33,000
SI112	POISSON CALAMAR	KG	4,000	4,579	5,50		19,323	4,290	0,00	56,000	52,000
SI2	POISSON FILET COLIN 120G	KG	15,000	4,810	5,50		76,118	4,810	0,00	545,000	540,000
SI203	POISSON FILET PANE PREFRIT 120	KG	20,000	6,540	5,50		137,994	5,003	0,00	99,000	79,000
SI230	POISSON LOTTE	KG	5,000	14,800	5,50		78,070	14,800	0,00	20,000	15,000
SI231	POISSON LOUP DE MER DOS	KG	5,000	10,300	5,50		54,333	10,300	0,00	30,000	25,000
SI402	POISSON SARDINE	KG	2,000	6,950	5,50		14,665	6,950	0,00	15,000	13,000
IP1839	POIVRE DOSETTES	BOITE 2000	4000,000	0,002	5,50		8,440	0,002	0,00	0,000	4000,000
IP1841	POIVRE NOIR	KG	3,000	9,569	5,50		30,286	9,154	0,00	6,000	4,000
IP184	POIVRE NOIR CONCASSE	KG	9,000	8,127	5,50		77,166	9,821	0,00	0,000	0,000
SI3503	POMMES DUCHESSE	KG	17,500	1,400	5,50		25,848	1,400	0,00	100,000	82,500
SI357	POMMES SAUTEES RONDELLES SURG	KG	20,000	0,791	5,50		16,690	0,791	0,00	340,000	320,000
IP220	PORC FILET MIGNON	KG	15,000	5,600	5,50		88,620	5,600	0,00	72,880	57,880
IS27	PORC PALETTE A LA DIABLE SURG.	KG	25,312	4,110	5,50		109,754	4,110	0,00	31,840	6,528
IS2902	POULET NUGGETS FILET	KG	15,000	3,200	5,50		50,640	3,200	0,00	40,000	25,000
IP196	PUREE FLOCONS	KG	5,000	1,480	5,50		7,807	1,480	0,00	40,000	40,000
IP1980	RAISINS SECS	KG	1,000	2,738	5,50		2,889	2,738	0,00	2,000	1,000
IP1992	RAVIOLES	KG	2,000	8,581	5,50		18,106	8,600	0,00	13,000	14,000
IP199	RAVIOLES BOTTE 5/1	5/1	3,000	5,771	5,50		18,265	5,771	0,00	18,000	15,000
IP206	SAC BRETELLES	U	2000,000	0,009	5,50		18,990	0,009	0,00	2000,000	870,000
IP2096	SALADE POUR REPAS FROID	U	26,000	4,011	5,50		110,022	4,150	0,00	0,000	109,000
IP2183	SAUCE EPICES DU SOLEIL	UNITE	6,000	15,679	5,50		99,248	15,837	0,00	18,000	12,000
IP2300	SEL FIN	KG	3,000	0,200	5,50		0,633	0,199	0,00	84,000	87,000
IP2302	SEL FIN DOSETTE 1G	UNITE	18000,000	0,001	5,50		18,990	0,001	0,00	32000,000	14000,000
IP2303	SEL GROS	KG	4,000	0,216	5,50		0,911	0,216	0,00	10,000	8,000
IP232	SEMOULE COUSCOUS	KG	45,000	0,970	5,50		46,051	0,970	0,00	250,000	205,000
IP233	SERVIETTE PAPIER 1 PLI 30/30	UNITE	8000,000	0,006	20,00		57,600	0,006	0,00	103600,000	99600,000
IS34	STEAK HACHE SURG	KG	6,000	5,490	5,50		34,752	5,490	0,00	384,000	387,000
IP241	SUCRE SEMOULE	KG	31,000	1,017	5,50		33,261	1,015	0,00	160,000	141,000

INVENTAIRE DES APPROVISIONNEMENTS EN MAGASIN AU 31/12/15

Valeur totale calculée au : 2 PRIX MOYEN PONDERE

ARTICLE	UNITE MESURE	STOCK REEL	PU HT	TVA (%)	TAXE (%)	TAXE (montant)	Montant TTC	Dernier PUHT	Stock MINI	Cumul Entrées	Cumul Sorties
EP242	SUCRE SEMOULE 5 GR	4000,000	0,008	5,50			33,760	0,010	50,00	45000,000	67000,000
EP2421	SUCRE SEMOULE ROUX	3,000	1,257	5,50			3,978	1,257	0,00	5,000	8,000
EP243	SUCRE VANILLE KG	2,000	6,213	5,50			13,109	6,213	0,00	3,000	3,000
EP245	TABOULE GARNITURE 5/1	6,000	10,107	5,50			63,977	14,397	0,00	36,000	30,000
EP248	THE	100,000	0,050	5,50			5,275	0,050	0,00	200,000	300,000
EP2500	THON AU NATUREL MIETTES 3/1	1,000	12,434	5,50			13,118	12,434	0,00	12,000	11,000
EP252	TOMATE CONCENTREE 4/4	4,000	1,115	5,50			4,705	1,115	0,00	24,000	23,000
EP2548	TOUCHPOISSON	3,000	5,600	5,50			17,724	5,600	0,00	6,000	3,000
EP2583	VERMICELLE MULTICOLORE	1,000	1,500	5,50			1,583	1,500	0,00	2,000	1,000
EP2588	VERRINE VIDE	796,000	0,087	5,50			73,061	0,075	0,00	0,000	0,000
EP259	VIN BLANC	49,500	1,731	20,00			102,821	4,516	0,00	60,000	93,000
EP2568	VIN ROUGE MERLOT	12,000	3,900	5,50			49,374	3,900	0,00	29,000	26,000
EP2629	VINAIGRE BLANC 5 LITRES	10,000	0,399	5,50			4,210	0,303	0,00	0,000	20,000
EP2623	VINAIGRE CREME BALSAMIQUE	22,000	4,005	5,50			92,956	3,990	0,00	36,000	15,000
EP263	VINAIGRE DE VIN ROUGE 1 L	2,000	0,502	5,50			1,059	0,501	0,00	0,000	4,000
PL801	YAOURT NATURE 1/2 ECREME	296,000	0,098	5,50			30,603	0,098	0,00	12240,000	11944,000

TOTAL GENERAL : 4 663,724
ARRONDI A : 4 663,72

Provisseur
 Philippe ZAMINI

Agent comptable
 Patricia FACQUER

Gestionnaire
 Philippe FAUGERON

LYCEE ALAIN BORNÉ
 L'Agent Comptable

Patricia FACQUER

SITUATION DU COMPTE

N° 00001000272 71

La position de votre compte de dépôts,
arrêté à la date du : 31 12 2015
présente les résultats suivants :

DDFIP DROME
20 AV PDT HERRIOT BP 1002
26000 VALENCE

LYCEE MALLET XAVIER

LYCEE ALAIN BORNE
10 PLACE DU THEATRE

26216 MONTE LIMAR CEDEX

Solde en capital : 233 305,64 €

Intérêts de l'année : 0,00 €
(pour information)

Si cette situation de compte recueille votre accord, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me renvoyer dûment signé, complété obligatoirement du cachet de l'entité titulaire du compte, l'accusé de réception figurant au bas de ce document. Dans le cas contraire, je vous invite à me faire part de vos observations afin que nous puissions les examiner ensemble.



SITUATION DU COMPTE

N° 00001000272 71

Vous m'avez informé que mon compte de dépôts,
arrêté à la date du : 31 12 2015
présente les résultats suivants :

DDFIP DROME
20 AV PDT HERRIOT BP 1002
26000 VALENCE

LYCEE MALLET XAVIER

LYCEE ALAIN BORNE
10 PLACE DU THEATRE

26216 MONTE LIMAR CEDEX

Solde en capital : 233 305,64 €

Intérêts de l'année : 0,00 €
(pour information)

La situation de mon compte est (Rayer la mention inutile)

- exacte.

~~- inexacte et appelle de ma part les observations consignées au verso.~~

A *Patricia*
Nom et qualité
FACQUER

AGENT COMPTABLE

, le 11 janvier 2016
(signature)
LYCÉE ALAIN BORNE
L'Agent Comptable

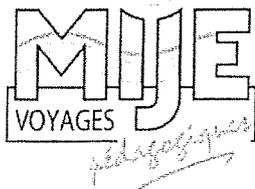
Patricia FACQUER

Cachet de l'organisme
LYCÉE ALAIN BORNE
10, Place du Théâtre
BP 339
26216 MONTE LIMAR CEDEX
Tél. : 04 75 92 34 34
Fax : 04 75 92 34 51 (intendance) 04 75 92 32 88 (Sec. Prov.)

LISTE DES MANDATS DEXTOURNE

Numero	Imputation	Fournisseur	Montant	Piecce d'origine				
				Imputation	Réf. Liquidation	No Bord.	No Mandat	No Liquid.
1	VE - OP-N-1 - OCAP - - 626	INDEX EDUCATION	52.56	VE - 626	F.320341 C.10148	43	472	1402
2	ALO - OP-N-1 - OCAP - - 6061	LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET	4 658,75	ALO - 6061	F.420001731896 C.150200001987	43	473	1396
3	ALO - OP-N-1 - OCAP - - 6061	LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET	4 416,97	ALO - 6061	F.10034765138 C.5608567495	43	473	1397
4	ALO - OP-N-1 - OCAP - - 6068	UGAP	247,44	ALO - 6068	F.49923057 C.7319320	43	474	1400
5	ALO - OP-N-1 - OCAP - - 6112	ETS PLANCHER	72,00	ALO - 6112	F.12150021 C.CL003256	43	475	1403
6	ALO - OP-N-1 - OCAP - - 626	LA POSTE	593,89	ALO - 626	F.42866915 C.426604	43	476	1398
7	SRH - OP-N-1 - OCAP - - 615	SEMA (MACHINES ALIMENTATION)	256,00	SRH - 615	F.1512250 C.LYC. MALLET	43	477	1401
8	SGC - OP-N-1 - OCAP - - 626	LA POSTE	83,00	SGC - 626	F.42866915 C.426604	43	478	1399
TOTAL			10 380,71					

L'Ordonnateur,
Philippe Zanin



LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
RUE FREDERIC MISTRAL
BP 28
07401 LE TEIL CEDEX

En date du 27/11/2015

FACTURE DE DEMANDE D'ACOMPTE

Référence à rappeler G113050/GUI Voyage Paris

Du 04/04/2016 au 06/04/2016

Prix forfaitaire pour 23 participant(s) payant(s) et 0 gratuité(s) encadrement	2 116,00
92,00 EUR x 23	
ADHESION OBLIGATOIRE	54,00
	2 170,00

ASSURANCE ANNULATION	0,00
----------------------	------

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES	
Taxe de séjour Ville de Paris : 0.82 € x 2 nuits x 3 adultes 1 x 4,92 EUR	4,92
	4,92

A DEDUIRE	
	0,00

TOTAL DE LA FACTURE	2 174,92 EUR
----------------------------	---------------------

ACOMPTE DEMANDE 651,00 EUR

REFERENCE BANCAIRE BNP PARIBAS ASSOCIATIONS

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	IBAN	BIC
30004	00974	00021025202	93	FR76 3000 4009 7400 0210 2520 293	BNPA FRPPPA

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR85 784 244 022 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SUR LA MARGE

MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT

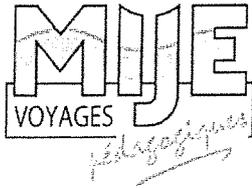
Echéance : Paiement comptant - Mode de paiement : Chèque à l'ordre de MIJE – Conditions d'escompte : Sans escompte



LES MAISONS INTERNATIONALES DE LA JEUNESSE ET DES ETUDIANTS
13 Bd Beaumarchais 75004 PARIS – Tél. 33(0)1 42 74 23 45 – Fax. 33(0)1 42 74 08 93 – info@mije.com
– www.mije.com



Association fondée en 1958, reconnue d'utilité publique – Imm. Tourisme N° IM 075 10 0395 – Ag. Jeunesse & Education Populaire N°75JEP-193 – Garantie financière : BNP PARIBAS – Assurance RC : MAIF



LYCEE XAVIER MALLET
1 RUE FREDERIC MISTRAL
BP 28
07401 LE TEIL CEDEX

En date du 27/11/2015

FACTURE DE DEMANDE D'ACOMPTE

Référence à rappeler G111538/DOM Voyage Paris

Du 14/03/2016 au 16/03/2016

Prix forfaitaire pour 23 participant(s) payant(s) et 0 gratuité(s) encadrement	2 116,00
92,00 EUR x 23	
ADHESION OBLIGATOIRE	54,00
	2 170,00

ASSURANCE ANNULATION	0,00
-----------------------------	-------------

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES	
Taxe de séjour Ville de Paris : 0,82 EUR par nuit et par personne majeure : 4 x 0,82 EUR	3,28
	3,28

A DEDUIRE	
	0,00

TOTAL DE LA FACTURE	2 173,28 EUR
----------------------------	---------------------

ACOMPTE DEMANDE 652,00 EUR

REFERENCE BANCAIRE BNP PARIBAS ASSOCIATIONS

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	IBAN	BIC
30004	00974	00021025202	93	FR76 3000 4009 7400 0210 2520 293	BNPA FRPPAA

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR85 784 244 022 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SUR LA MARGE

MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Echéance : Paiement comptant - Mode de paiement : Chèque à l'ordre de MIJE – Conditions d'escompte : Sans escompte



LES MAISONS INTERNATIONALES DE LA JEUNESSE ET DES ETUDIANTS
13 Bd Beaumarchais 75004 PARIS – Tél. 33(0)1 42 74 23 45 – Fax. 33(0)1 42 74 08 93 – info@mije.com
– www.mije.com



Association fondée en 1958, reconnue d'utilité publique – Imm. Tourisme N° IM 075 10 0395 – Ag. Jeunesse & Education Populaire N°75JEP-193 – Garantie financière : BNP PARIBAS – Assurance RC : MAIF

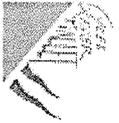


Etat des comptes de classe 4 le 21/12/2015 à 09:05

Filtre
seulement pour le compte 4112

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
4112 Créances						
9275	BERKANI Maud	1 ASSP	élève INTERNE	-407,54	Créances	4112
8761	BOUCHON Anouchka	1 C	élève DP4	-63,00	Créances	4112
8947	BOUMAHDAF Axelle	2 ASSP	élève INTERNE	-144,97	Créances	4112
7971	BOURGEOIS Adeline	T CO	élève INTERNE	-257,94	Créances	4112
9044	COLOMBIER Victoire	2 CO	élève INTERNE	-32,77	Créances	4112
8626	GROZE Thomas	1 A	élève DP4	-62,00	Créances	4112
8610	DEMONT Fiona	T D	élève DP4	-58,84	Créances	4112
8855	DEPAIX Charlotte	1 C	élève DP4	-88,57	Créances	4112
8925	EL MOUSSAOUI Youssra	2 A	élève DP4	-112,67	Créances	4112
8888	HORN Yevhan	T B	élève INTERNE	-118,52	Créances	4112
8958	LAUNAY Mathea	2 ASSP	élève DP4	-188,57	Créances	4112
8433	LE PODER Pablo	1 B	élève DP4	-188,57	Créances	4112
9253	PAPEAU Willem	2 C	élève DP4	-98,57	Créances	4112
8417	PINEL Eva	1 ASSP	élève INTERNE	-200,04	Créances	4112
9056	ROUSSEL Aurelia	2 CO	élève INTERNE	-194,94	Créances	4112
8666	SOUSA SILVA Michaëlla	1 CO	élève DP4	-188,57	Créances	4112
9318	TAOUSSI DOUNIA	T A	élève DP4	-60,00	Créances	4112
9059	TIBART Léa	2 CO	élève DP4	-150,62	Créances	4112
Sous total de 4112 Créances				-2616,70		
Total général :				-2616,70		

18 enregistrements.



Etat des comptes de classe 4 le 21/12/2015 à 09:06

Filtre
seulement pour le compte 4191F

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
4191F Avance Forfait						
	ABDALLAH Tavarana	sans classe	AVANCES ...SORTIS DU LYCEE	1,25	Avance Forfait	4191F
8525	ABIDI Omeïma	1 GA	élève DP4	0,07	Avance Forfait	4191F
8178	AOUSTET Lola	1 E	élève DP4	1,43	Avance Forfait	4191F
9065	ARLAUD Maurine	2 D	élève DP4	50,00	Avance Forfait	4191F
9099	BELHABIB Tata	2 GA	élève DP4	120,00	Avance Forfait	4191F
8372	BONNEFOY Aurélien	1 D	élève DP4	1,86	Avance Forfait	4191F
17701	BOUZIANE Ghane	sans classe	AVANCES ...SORTIS DU LYCEE	0,09	Avance Forfait	4191F
8767	BROADBENT-MAICAIRE Aïoe	T ASSP	élève INTERNE	0,42	Avance Forfait	4191F
8806	CARNEIRO Ornella	STS 2	élève DP4	10,00	Avance Forfait	4191F
8843	COSTE Wendy	T CO	élève DP4	2,63	Avance Forfait	4191F
9336	FAGES Océane	2 ASSP	élève DP4	150,86	Avance Forfait	4191F
9342	FOUQUET Mattéo	1 C	élève DP4	0,04	Avance Forfait	4191F
9230	KAÏRE CLAUDIA	STS 2	élève DP4	0,18	Avance Forfait	4191F
9080	LAURENT Louis	2 D	élève DP4	50,00	Avance Forfait	4191F
8208	MEROTTO Corentin	T C	élève DP4	50,00	Avance Forfait	4191F
8707	MONFERRER Maud	1 GA	élève INTERNE	165,00	Avance Forfait	4191F
9322	OLIVES Chloe	2 GA	élève INTERNE	0,86	Avance Forfait	4191F
9062	VERNAY Candice	2 CO	élève DP4	25,30	Avance Forfait	4191F
Sous total de 4191F Avance Forfait				629,99		
4191F PM1						
2143	BARTHELEMY erika	sans classe	AVANCES ...SORTIS DU LYCEE	8,68	PM1	4191F
6649	CARDI Johanna	sans classe	AVANCES ...SORTIS DU LYCEE	0,17	PM1	4191F
3375	CARTIGNIES Iudovic	sans classe	AVANCES ...SORTIS DU LYCEE	8,68	PM1	4191F
9290	COUDENE Lisa	2 GA	élève DP4	0,50	PM1	4191F
8654	JORIS Claire	1 GA	élève DP4	3,95	PM1	4191F
2062	MOURZELAS anne	sans classe	AVANCES ...SORTIS DU LYCEE	0,26	PM1	4191F
7885	MUTIN Ayméric	T E	élève DP4	7,90	PM1	4191F
8835	NIAR Sarah	STS 1	élève DP4	2,10	PM1	4191F

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
9174	VETTORETTI Agathe	T ASSP	élève DP4	7,70	PM1	4191F
2578	YPREUWV alicé	sans classe	AVANCES ... SORTIS DU LYCEE	4,04	PM1	4191F
Sous total de 4191F PM1				43,98		
Total général :				673,97		

28 enregistrements.



LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET - 0071351F
Rue Frédéric Mistral B.P. 28
07401 LE TEIL D'ARDECHE

Etat des comptes de classe 4 le 21/12/2015 à 09:07

Filtre

seulement pour le compte 4191R

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
4191R PM1						
5048	AMBIT Aurelie	sans classe	élève DP AU REPAS	4,59	PM1	4191R
8594	ANDRE Laetitia	T GA	élève DP AU REPAS	4,75	PM1	4191R
7967	ARAKRAK Youssra	T CO	élève DP AU REPAS	2,10	PM1	4191R
8499	ARDIN Christophe	2 C	élève DP AU REPAS	7,90	PM1	4191R
40697	AUDIBERT Kim	sans classe	élève DP AU REPAS	38,50	PM1	4191R
5930	AUDIGIER Raphaelle	sans classe	élève DP AU REPAS	34,20	PM1	4191R
4430	AUDOUARD Anne-laure	sans classe	élève DP AU REPAS	16,25	PM1	4191R
40699	AZIB Soukaina	sans classe	élève DP AU REPAS	3,50	PM1	4191R
8076	BASSET Jade	T GA	élève DP AU REPAS	34,25	PM1	4191R
8785	BECKER Coline	STS 2	élèves EXTERNE	7,90	PM1	4191R
8477	BELLAROSA Alissa	1 CO	élève DP AU REPAS	12,35	PM1	4191R
9152	BENSALEM Jihad	1 C	élève DP AU REPAS	14,70	PM1	4191R
4963	BERNARD Florian	sans classe	élève DP AU REPAS	18,20	PM1	4191R
8450	BEYYOUDH Amrina	T ASSP	élève DP AU REPAS	18,55	PM1	4191R
8827	BONHOMME Vladimir	sans classe	élève DP AU REPAS	12,10	PM1	4191R
8864	BONNAL SAMUEL	1 A	élève DP AU REPAS	3,95	PM1	4191R
8913	BONNEL Aïoïse	2 A	élève DP AU REPAS	36,75	PM1	4191R
8765	BOUCHELAGHEM Meriem	T CO	élève DP AU REPAS	10,00	PM1	4191R
8777	BOUDERSAYA Samir	1 GA	élèves EXTERNE	11,85	PM1	4191R
9323	BOUHALI Dounia	T ASSP	élève DP AU REPAS	1,20	PM1	4191R
5051	BOUJU Chïce	sans classe	élève DP AU REPAS	10,95	PM1	4191R
9070	BOUKHALFA-TANI Ines	2 D	élève DP AU REPAS	3,80	PM1	4191R
8402	BOULTIF Maïïvs	1 ASSP	élève DP AU REPAS	24,25	PM1	4191R
9040	BOUVERON Anaïs	2 CO	élève DP AU REPAS	94,80	PM1	4191R
9005	BOUZIANE Amine	2 C	élève DP AU REPAS	11,27	PM1	4191R
9155	BUSATO Anaïs	1 CO	élève DP AU REPAS	3,95	PM1	4191R
8223	CHINARRO Quentin	T CO	élève DP AU REPAS	11,85	PM1	4191R
8127	CLARET Louna	T A	élève DP AU REPAS	16,50	PM1	4191R

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
5198	COEFFETEAU Benjamin	sans classe	élève DP AU REPAS	10,10	PM1	4191R
8532	CONROZIER Hugo	1 GA	élève DP AU REPAS	27,65	PM1	4191R
9207	CRETAN Marisa	1 E	élève DP AU REPAS	4,75	PM1	4191R
8949	CURTO Marina	2 ASSP	élève DP AU REPAS	18,30	PM1	4191R
6124	DE PARIS Nickolas	sans classe	élève DP AU REPAS	6,30	PM1	4191R
8681	DELIBAS Farat	1 CO	élève DP AU REPAS	11,85	PM1	4191R
8629	DIDIER Alexia	T GA	élève DP AU REPAS	22,15	PM1	4191R
9129	DOS SANTOS PINTO Sarah	STS 1	élève DP AU REPAS	23,70	PM1	4191R
8924	EDMONT Steeven	2 A	élève DP AU REPAS	0,15	PM1	4191R
7977	EL KIHILL Leïla	T CO	élève DP AU REPAS	27,65	PM1	4191R
55555	ELEVES PARTIS EN 2006	Aucun	élèves 05/06 partis	32,73	PM1	4191R
7006	FALZON Justine	sans classe	élève DP AU REPAS	3,65	PM1	4191R
8926	FAURE Esteban	2 A	élève DP AU REPAS	29,40	PM1	4191R
8080	FLORENT Melanie	T ASSP	élève DP AU REPAS	41,30	PM1	4191R
8507	FOURNIER Cassandra	1 B	élève DP AU REPAS	0,50	PM1	4191R
4484	FUSIER Romain	sans classe	élève DP AU REPAS	12,30	PM1	4191R
8382	GALJANA Theo	1 B	élève DP AU REPAS	19,75	PM1	4191R
6276	GAMEL Celine	sans classe	élève DP AU REPAS	7,70	PM1	4191R
8510	GIACOPELLI Charlotte	1 D	élève DP AU REPAS	51,35	PM1	4191R
9263	GRET Anna	STS 2	élève DP AU REPAS	46,45	PM1	4191R
8462	GRIMONPREZ Colin	2 D	élève DP AU REPAS	31,60	PM1	4191R
7853	GUERIN Justine	sans classe	élève DP AU REPAS	0,25	PM1	4191R
7019	HADDOU Fiona	sans classe	élève DP AU REPAS	24,35	PM1	4191R
8709	HADDOUCHANE Ikram	T CO	élève DP AU REPAS	0,55	PM1	4191R
5108	HUMBERT Audrey	sans classe	élève DP AU REPAS	9,15	PM1	4191R
5059	JACQUEMARD Anne Laure	sans classe	élève DP AU REPAS	33,35	PM1	4191R
9189	KABAL Merve	T GA	élève DP AU REPAS	11,85	PM1	4191R
18036	KAMOIAN Maryam	sans classe	élève DP AU REPAS	13,40	PM1	4191R
8411	KARBACHE Inès	1 ASSP	élève DP AU REPAS	55,30	PM1	4191R
8848	KARBACHE Sofia	1 ASSP	élève DP AU REPAS	0,25	PM1	4191R
8261	KELKOULA Yanis	T CO	élève DP AU REPAS	3,95	PM1	4191R
8633	KOUSSA Kamélia	1 CO	élève DP AU REPAS	3,60	PM1	4191R
40266	LACOUR Johanna	sans classe	élève DP AU REPAS	14,20	PM1	4191R
8369	LE MOAL Manon	T GA	élève DP AU REPAS	40,35	PM1	4191R
8724	LE TUTOUR Julie	STS 2	élève DP AU REPAS	1,45	PM1	4191R
8489	LECLAIRE Jade	1 CO	élève DP AU REPAS	39,50	PM1	4191R
8434	LIOTARD Marie	1 C	élève DP AU REPAS	73,10	PM1	4191R
8986	M'HAMED Zineb	2 B	élève DP AU REPAS	5,85	PM1	4191R
9233	MACHADO Manon	2 GA	élève DP AU REPAS	65,20	PM1	4191R
7827	MANIGAUD Lauren	T A	élève DP AU REPAS	11,85	PM1	4191R
9148	MATMOUR Yasmira	T D	élève DP AU REPAS	1,55	PM1	4191R
8797	MEERSSEMAN Thomas	STS 2	élève DP AU REPAS	27,65	PM1	4191R
9319	MICELI Océane	2 GA	élève DP AU REPAS	21,25	PM1	4191R

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
9052	MORET Manon	2 CO	élève DP AU REPAS	0,50	PM1	4191R
8992	NEVIERE Sandra	2 B	élève DP AU REPAS	8,90	PM1	4191R
8996	PLASSON Manon	2 B	élève DP AU REPAS	20,00	PM1	4191R
8517	POCHARD Clémence	T A	élève DP AU REPAS	2,70	PM1	4191R
6916	POCHARD Maëlys	STS 2	élève DP AU REPAS	8,20	PM1	4191R
8041	RAPITA Charline	T GA	élève DP AU REPAS	24,45	PM1	4191R
9161	REYNES Theo	1 D	élève DP AU REPAS	11,35	PM1	4191R
8274	ROBERT Charlotte	T D	élève DP AU REPAS	33,60	PM1	4191R
8020	ROCHE Joanne	T D	élève DP AU REPAS	23,70	PM1	4191R
8940	ROSELLO Lucie	2 A	élève DP AU REPAS	85,75	PM1	4191R
8746	SADON Chrystaline	1 E	élèves EXTERNE	1,20	PM1	4191R
4623	SARTRE Guillaume	sans classe	élève DP AU REPAS	38,71	PM1	4191R
5485	SPECOGNA Jérôme	sans classe	élève DP AU REPAS	29,40	PM1	4191R
8943	TAULEIGNE Juliette	2 A	élève DP AU REPAS	8,40	PM1	4191R
7914	TERUEL Gala	T ASSP	élève DP AU REPAS	34,20	PM1	4191R
5060	TOURNEMINE Fabien	sans classe	élève DP AU REPAS	31,70	PM1	4191R
8632	VALENTIN Justine	STS 1	élève DP AU REPAS	27,15	PM1	4191R
9092	VALLA Pierrick	2 D	élève DP AU REPAS	35,55	PM1	4191R
7917	VIAL Tracy	T ASSP	élève DP AU REPAS	23,70	PM1	4191R
Sous total de 4191R PM1				1807,40		
Total général :				1807,40		

90 enregistrements.



Rue Frédéric Mistral
BP 28
07401 Le Teil Cedex
☎ 04 75 92 22 00
☎ 04 75 52 12 95

SERVICE	AP
COMPTE	7067
OR N° :	
BD N° :	

Nom élève	Prénom	FQE DU	MONTANT
DOUSSON	CLARA	62 DU 20/11	170,00
DEL FAVA	MARGAUX	62 DU 20/11	100,00
ANGOTTA	MANON	62 DU 20/11	100,00
TURKMENIAN	ALIZEE	62 DU 20/11	100,00
GARCIA	NOEMIE	62 DU 20/11	100,00
GRIMONPREZ	QUENTIN	62 DU 20/11	100,00
AUVRAY	SALOME	62 DU 20/11	100,00
FOUCAULT	ERELL	62 DU 20/11	50,00
SPAETER	ENOLA	62 DU 20/11	100,00
ASSAOUI	IMANE	62 DU 20/11	100,00
POUTREL	LISA	62 DU 20/11	100,00
BENSALEM	JIHAD	62 DU 20/11	100,00
CAMPANA	ELOISE	62 DU 20/11	100,00
TOTAUX			1 320,00

Arrêté le présent état à la somme de : Mille trois cent vingt euros zéro cent

A Le Teil le, 31 décembre 2015

Le Proviseur,

P. Zanin



Rue Frédéric Mistral
BP 28
07401 Le Teil Cedex
☎ 04 75 92 22 00
📠 04 75 52 12 95

SERVICE	AP
COMPTE	7067
OR N° :	
BD N° :	

VOYAGE EN Italie

ETAT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Nom élève	Prénom élève	Classe	MONTANT
FARALDI	LEANE	58 DU 06/11	70,00
CORTES	JADE	58 DU 06/11	70,00
AYDIN	THOMAS	58 DU 06/11	70,00
BES	CHLOE	58 DU 06/11	70,00
DELUBAC	ORLANE	58 DU 06/11	70,00
PEREZ ALAIZE	PIERRE	58 DU 06/11	70,00
SALAVIN	ELSIE	58 DU 06/11	70,00
COSTE	ROMANE	58 DU 06/11	70,00
CARLE	MANON	58 DU 06/11	70,00
LAURENT	CHLOE	58 DU 06/11	70,00
GONTIER	CORALIE	58 DU 06/11	70,00
RAMUS	HUGO	58 DU 06/11	70,00
WOUTERS	MAXIME	58 DU 06/11	70,00
RENAULT	CORENTIN	58 DU 06/11	70,00
WIART	MANON	58 DU 06/11	70,00
CROZE	THOMAS	58 DU 06/11	70,00
LANDREAU	TARA	58 DU 06/11	70,00
RAWI	IMANE	58 DU 06/11	70,00
ZINI	EMILIE	58 DU 06/11	70,00
AMEZIANE	GAELE	58 DU 06/11	70,00
AGU	ALICIA	58 DU 06/11	70,00
SOUBEYRAND	PAULINE	58 DU 06/11	70,00
CAZALS	HELENA	58 DU 06/11	70,00
RENONCOURT	ANNA	58 DU 06/11	70,00
SABATON	INES	58 DU 06/11	70,00
JEREZ	MAEVA	58 DU 06/11	70,00
MOUILLOT	PAUL	58 DU 06/11	70,00
CLAUZEL	LUCILE	58 DU 06/11	70,00
LAVILLE	BAPTISTE	64 DU 27/11	70,00
GROCHOWICKI	SALOME	64 DU 27/11	70,00
ROSELLO	LUCIE	64 DU 27/11	70,00
ANDREZEJEWSKI	ANTHEA	58 DU 06/11	70,00
FASOLI	ALEX	58 DU 06/11	70,00
ARCIS	PAULINE	58 DU 06/11	70,00
LATINA	LUCIE	58 DU 06/11	70,00
FELAPPI DANIEL	GIULANO	58 DU 06/11	70,00
MAILLARD	FANNY	58 DU 06/11	70,00
COLLET NOTT	GARANCE	58 DU 06/11	70,00
FOUCAULT	YUNA	58 DU 06/11	70,00
CLAPIER	MAEVA	65 DU 04/12	70,00
TOTAUX			2 800,00

Arrêté le présent état à la somme de : **Deux mille huit cents euros zéro cent**

A Le Teil le, 31 décembre 2015

Le Proviseur,

P. Zanin



Rue Frédéric Mistral
BP 28
07401 Le Teil Cedex
☎ 04 75 92 22 00
☎ 04 75 52 12 95

SERVICE	AP
COMPTE :	7067
BDX	
OR N°	

VOYAGE A PARIS DES 1 CO
ETAT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Nom élève	Prénom	Classe	VERSEMENT	
			FQE/MDT	MONTANT
BACCONNIER	DORIAN	1ERE CO	65 DU 04/12	120,00
KOUSSA	KAMELIA	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
JEBAHI	SARAH	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
MALORGUE	INDIA	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
OFFROY	MAEVA	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
SOUSA SILVA	MIKAELLA	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
COSKUNER	MURAT	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
VERGNES	MELANIE	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
BUSATO	ANAIS	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
LECLAIRE	JADE	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
DELIBAS	FERHAT	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
SETTE	ANAIS	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
CLAPIER	YSAHORA	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
GONZALEZ	EVA	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
REZGUI	SHERAZ	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
NAOUI	IKRAM	1ERE CO	65 DU 04/12	50,00
				870,00

Arrêté le présent état à la somme de : **HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS**

A Le Teil le, 31 décembre 2015

Le Proviseur,

P. Zanin





Rue Frédéric Mistral
BP 28
07401 Le Teil Cedex
☎ 04 75 92 22 00
☎ 04 75 52 12 95

SERVICE	AP
COMPTE	7067
OR N° :	
BD N° :	

VOYAGE A PARIS DES 1ERES GENERALES ETAT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Nom élève	Prénom	1ER ACPTÉ	
		FQE/MDT	MONTANT
AUTHOUARD	Loan	62 DU 20/11	50,00
BERCHOUX	Hugo	62 DU 20/11	50,00
BILLON	Etienne	62 DU 20/11	50,00
BIOUD	Mohamed	62 DU 20/11	50,00
BONNEFOY	Pauline	62 DU 20/11	50,00
BOUGUERA	Inès	62 DU 20/11	50,00
CARMIGNANI	Anna	62 DU 20/11	50,00
CHARENSOL	Anaëlle	62 DU 20/11	50,00
GAILLARD	Baptiste	62 DU 20/11	50,00
GALIANA	Theo	62 DU 20/11	50,00
GASCON	Leane	62 DU 20/11	50,00
HALLYNCK	Mathilde	62 DU 20/11	50,00
LE PODER	Pablo	62 DU 20/11	50,00
MERLIN	Laurie	62 DU 20/11	50,00
POURCHET	Lois	62 DU 20/11	50,00
SUDRE	Natacha	62 DU 20/11	50,00
SVOBODA	Roman	62 DU 20/11	50,00
VALLS-ORSI	Elisa	62 DU 20/11	50,00
VINCENT	Guillaume	62 DU 20/11	50,00
			950,00

Arrêté le présent état à la somme de :

NEUF CENT CINQUANTE EUROS

A Le Teil le, 31/12/2015

Le proviseur,

P. Zanin



LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET - 0071351F
Rue Frédéric Mistral B.P. 28
07401 LE TEIL D'ARDECHE

Etat des comptes de classe 4 le 21/12/2015 à 09:08

Filtre
seulement pour le compte 4192R

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
5986	4192R PM1 ABRIAL Claude	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	7.80	PM1	4192R
9223	AIZIER BLANDINE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	46.64	PM1	4192R
2479	AMBLARD CLAUDE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	6.18	PM1	4192R
7572	ARSAC VALERIE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	43.03	PM1	4192R
7512	ARZELEC JEAN MICHEL	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	4.00	PM1	4192R
7504	BACONNIER MIREILLE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	18.16	PM1	4192R
9194	BAUDOUIN DE COURTENAY	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	14.62	PM1	4192R
7796	BELIN LAURENCE	Aucun	PERSONNELS T3>550	51.15	PM1	4192R
15881	BERNARD CHRISTELLE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	19.70	PM1	4192R
3584	BERNARD GENEVIEVE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	3.63	PM1	4192R
5567	BERNARD LAURENCE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	2.24	PM1	4192R
17627	BERNARD PHILIPPE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	3.00	PM1	4192R
7538	BEROUD OLIVIER	Aucun	PERSONNELS T3>550	13.95	PM1	4192R
2315	BESSON BRIGITTE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	10.00	PM1	4192R
16236	BEVISE GUILLAUME	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	4.10	PM1	4192R
9240	BLACHON CHRISTELE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	4.60	PM1	4192R
9201	BLANCHE JEREMY	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	8.48	PM1	4192R
8928	BONY SIMON	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	0.03	PM1	4192R
674	BORDE EMILIE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	25.44	PM1	4192R
8399	BUTEL ANGELIQUE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0.02	PM1	4192R
8976	CALLIGARO CHRISTIAN	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	35.66	PM1	4192R
2290	CALVIN ALISON	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	3.11	PM1	4192R
7126	CARRU CHRISTINE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	1.00	PM1	4192R
2803	CHAIX ANGELIQUE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	16.90	PM1	4192R
3304	CHARBONNIER LAURE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0.60	PM1	4192R
4709	CHARBONNIER PATRICIA	Aucun	PERSONNELS T3>550	21.81	PM1	4192R
2842	CHAZALET FRANCOISE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	45.62	PM1	4192R
8910	CLOS ARCEUDUC JEFF	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	79.39	PM1	4192R

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
7579	COMPTIER VINCENT	Aucun	PERSONNELS T3>550	2,82	PM1	4192R
8003	CONSTANT HARMONY	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	1,25	PM1	4192R
17297	COUTAS ARLETTE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	12,50	PM1	4192R
3175	CRETOT NURIA	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	4,94	PM1	4192R
7297	GROZIER FABIENNE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	17,65	PM1	4192R
19219	GROZIER MARIE PIERRE	Aucun	PERSONNELS T3>550	16,96	PM1	4192R
9193	CUSENIER EMELINE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	35,58	PM1	4192R
1949	DAVIAUD CAROLINE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0,47	PM1	4192R
7823	DELAPIERRE ANGELIQUE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	11,50	PM1	4192R
4674	DEPOORTER BENOIT	Aucun	PERSONNELS T3>550	0,05	PM1	4192R
5516	DEVAUX Patrick	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	3,08	PM1	4192R
7437	DEVILLE NATHAN	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	14,78	PM1	4192R
2115	DILLIER LUCILE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	8,52	PM1	4192R
524	DORNE CHRISTIANE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	6,65	PM1	4192R
7850	DUCHAMP CAMILLE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	7,22	PM1	4192R
7697	DUCHAMP PIERRE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	49,35	PM1	4192R
8667	DUDKIEWICZ NATHALIE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	6,88	PM1	4192R
6648	DUROSELLE Monique	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	4,10	PM1	4192R
2826	DUVAL Emmanuelle	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	12,62	PM1	4192R
5151	ESCOUDA Odile	Aucun	PERSONNELS T3>550	32,14	PM1	4192R
8620	FAUGERON PHILIPPE	Aucun	PERSONNELS T3>550	22,21	PM1	4192R
9198	FERRET MELANIE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	16,96	PM1	4192R
5659	FERRIER GUILHEM	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0,76	PM1	4192R
3586	FOUCHER SOPHIE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	10,20	PM1	4192R
5091	FOULON AMANDINE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	0,64	PM1	4192R
3680	GAILLARD EVELYNE	Aucun	PERSONNELS T3>550	65,10	PM1	4192R
3639	GALLET ROSELINE	Aucun	PERSONNELS T3>550	4,40	PM1	4192R
9195	GARZIZ AURELIE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	46,64	PM1	4192R
5213	GAYOT MARION	Aucun	PERSONNELS T3>550	23,25	PM1	4192R
7852	GIOVANELLI HERVE	Aucun	PERSONNELS T3>550	23,25	PM1	4192R
8573	GIRARDET RAPHAEL	Aucun	PERSONNELS T3>550	46,65	PM1	4192R
17108	GIRAUDON Jean-Pierre	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	2,63	PM1	4192R
2819	GLEYZE Catherine	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	8,15	PM1	4192R
7894	GODAR ARMAND	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	2,16	PM1	4192R
8340	GOMES SANDRINE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	3,04	PM1	4192R
9265	GONZALEZ CARMEN	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0,72	PM1	4192R
9232	GOUNELLE ARNAUD	Aucun	PERSONNELS T3>550	4,65	PM1	4192R
6008	HABAUZIT MARTINE	Aucun	PERSONNELS T3>550	18,60	PM1	4192R
7582	IMBERT LUUC	Aucun	PERSONNELS T3>550	55,80	PM1	4192R
17563	JAILLON MIREILLE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	3,00	PM1	4192R
9241	KUSEC CAMILLA	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0,02	PM1	4192R
6476	LAKMAHRI SAIDA	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	11,70	PM1	4192R
2226	LAULAGNET SYLVIE	Aucun	PERSONNELS T3>550	27,51	PM1	4192R

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
6162	LAVIS CELINE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	2,50	PM1	4192R
2294	LAVIS VERONIQUE	Aucun	PERSONNELS T3>550	3,43	PM1	4192R
6019	LIOTARD MONIQUE	Aucun	PERSONNELS T3>550	69,75	PM1	4192R
6966	LOMBARD FREDERIC	Aucun	PERSONNELS T3>550	9,20	PM1	4192R
7547	LORENTE FABIENNE	Aucun	PERSONNELS T3>550	55,80	PM1	4192R
3268	MACAIRE NICOLE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	10,20	PM1	4192R
8674	MANZI ALESSIA	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0,42	PM1	4192R
8756	MARLOT VERONIQUE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	36,96	PM1	4192R
5535	MARTIN Maria-Louisa	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	3,00	PM1	4192R
8613	MARTINEZ MATHIEU	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	12,48	PM1	4192R
2600	MC CORMICK Laura	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	13,84	PM1	4192R
8186	MEJEAN LAURENCE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	4,12	PM1	4192R
9204	MEZIL MELANIE	Aucun	PERSONNELS T3>550	11,52	PM1	4192R
1897	MICHEL LAURENCE	Aucun	PERSONNELS T3>550	38,21	PM1	4192R
9262	MINCIONE MARIANGELA	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	1,52	PM1	4192R
6148	MONNIER ISABELLE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0,01	PM1	4192R
7575	MOREL MARINA	Aucun	PERSONNELS T3>550	9,30	PM1	4192R
5964	MOULIN FRANCOIS	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	4,24	PM1	4192R
8108	MOUNIER NADINE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	4,55	PM1	4192R
11000	MUNOZ HEIDI	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	14,11	PM1	4192R
4846	NANIA RACHIDA	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	9,00	PM1	4192R
8089	OLIVA ALBERTO	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	1,90	PM1	4192R
16253	PIQUET ASTRID	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	2,10	PM1	4192R
8422	POMMARET CHRISTINE	Aucun	PERSONNELS T3>550	73,77	PM1	4192R
8648	PONTER JEAN	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	87,40	PM1	4192R
40389	PORTERIAS Michel	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	3,63	PM1	4192R
5561	PROVOST PASCALE	Aucun	PERSONNELS T3>550	4,45	PM1	4192R
1261	RABILLOU PASCAL	Aucun	PERSONNELS T3>550	31,37	PM1	4192R
8644	REGAL NATHALIE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	6,16	PM1	4192R
40390	REYDELLET-PAYNE Sibylle	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	5,84	PM1	4192R
2049	REYNAUD Lysiane	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	8,77	PM1	4192R
8496	RIEY FLORENCE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	18,30	PM1	4192R
5501	ROSSET FREDERIC	Aucun	PERSONNELS T3>550	9,03	PM1	4192R
5073	ROUANET LIONEL	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	4,24	PM1	4192R
4805	ROZIER GILLES	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	4,19	PM1	4192R
2518	RUISI - DESFLACHES MARIE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	24,64	PM1	4192R
9235	SAEEL NICOLAS	Aucun	PERSONNELS T3>550	4,65	PM1	4192R
8571	SANCHEZ MARTINE	Aucun	PERSONNELS T3>550	97,65	PM1	4192R
8808	SANTALUCIA ALEXANDRE	Aucun	PERSONNELS T3>550	21,67	PM1	4192R
7671	SANZ CELINE CELINE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	3,08	PM1	4192R
7318	SEGHIROUCHNI NAJATE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	1,70	PM1	4192R
3698	SOUBEYRAND AUDREY	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	0,03	PM1	4192R
7146	THIERRY CHRISTOPHE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	22,98	PM1	4192R

Carte	Personne	Classe	Catégorie	Montant	Porte-monnaie	Compte
3679	TRICON Nicolas	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	26,30	PM1	4192R
2905	TRONC richard	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	10,00	PM1	4192R
15670	VALLA VERONIQUE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	9,35	PM1	4192R
6035	VAYSSE DOMINIQUE	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	15,60	PM1	4192R
5148	VENNIN Corinne	Aucun	PERSONNELS T3>550	29,76	PM1	4192R
40310	VEYS MEGANE	Aucun	PERSONNELS T1 < 431	11,20	PM1	4192R
5551	WOJTKOWSKI JERRY	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	12,30	PM1	4192R
2575	YUSTE INCARNACION	Aucun	PERSONNELS T3>550	13,95	PM1	4192R
7157	ZANCHETTA MICHEL	Aucun	PERSONNELS T3>550	27,90	PM1	4192R
5260	ZANGHI FREDERIC	Aucun	PERSONNELS T2 >= 431	7,58	PM1	4192R
6040	ZANIN Philippe	Aucun	PERSONNELS T3>550	33,55	PM1	4192R
Sous total de 4192R PM1				2087,16		
Total général :				2087,16		

125 enregistrements.

BORDEREAU DE TRANSMISSION D'UN FICHIER DE SCT
Remettant titulaire d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor

REMETTANT

ORGANISME DONNEUR D'ORDRE : 0071351F LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLET
COMPTE A MOUVEMENTER : FR76 1007 1260 0000 0010 0027 271
CONTACT : FACQUER PATRICIA
0475923434

DESTINATAIRE

NOM : DDFIP DE LA DRÔME
COMPTE BDF : FR37 3000 1008 51A2 6400 0000 064

DATE D'EXECUTION DEMANDEE : 07.01.16

TYPE D'OPERATION	NOMBRE	MONTANT CUMULE EN EUROS
SCT	00000027	0000000022 979.57

REFERENCE DE LA REMISE : 1D0260000-GFC15-0071351F-036

FICHIER REMIS LE :

SIGNATURE ET CACHET DU REMETTANT :

LYCÉE ALAIN BORNE

L'Agent Comptable

Patricia FACQUER

A CONSERVER PAR LES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BORDEREAU DES REGLEMENTS EFFECTUES

Nom du bénéficiaire	BIC	IBAN	Montant	Correspondance individuelle
* Bordereau TG				
GINEYS	CMCIFRPP	FR76 1009 6185 1900 0365 4860 177	240.00	F.27884 C.MON/125752/1MALLE LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
DAVIGEL S.A.	BNPAFRPPPTX	FR76 3000 4014 1900 0100 0497 491	295.47	F1210831777 C200444405 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
DAVIGEL S.A.	BNPAFRPPPTX	FR76 3000 4014 1900 0100 0497 491	371.22	F1210831785 C200444405 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
SERVITECH	CCBPFRPPGRE	FR76 1680 7001 6531 4753 1421 053	28.80	F1399814 C36034 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
CANAVESE	CCBPFRPPMAR	FR76 1460 7000 5066 0213 0331 030	193.05	F15061887 21590 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
TESTE ET CIE S.A. (CARS)	CCBPFRPPGRE	FR76 1680 7001 0400 4210 2198 651	150.00	F15120036 C25238CXAVMALL LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
DESAUTEL S.A.	PSSTFRPPLYO	FR03 2004 1010 0700 5543 0Y03 856	609.18	F151205399 C700513 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
BOULANGERIE BOURGUIGNON	AGRIFRPP839	FR76 1390 6001 5785 0204 1127 469	335.79	F26238 C300029 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
GINEYS	CMCIFRPP	FR76 1009 6185 1900 0365 4860 177	430.00	F27891 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
RICHARDSON	SOGEFRPPXXX	FR76 3000 3014 0000 0208 2090 254	67.87	F8099 C145 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
THEATRE EN ANGLAIS	AGRIFRPP882	FR76 1820 6001 7540 8693 5300 118	776.50	F8102 C.LK/151215/VAL/PM LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
HERVE THERMIQUE (BILLON)	NATXFRPPXXX	FR76 3000 7530 0304 0109 2600 071	642.58	F934011 C2612001225 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
REXEL	NORDFRPP	FR76 3007 6020 2016 8357 0020 035	547.70	F993272266 C4512531 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
PAIERIE REGIONALE RHONE ALPES	BDFEFRPPXXX	FR73 3000 1004 97C6 9600 0000 092	888.96	FCSH 2015 Solde Lyc Mallet LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
BOFO SARL (BOWLINGSTAR)	CCBPFRPPGRE	FR76 1680 7001 0431 9353 6421 239	200.00	Flxm1216-15 CLYCXAVMALLET LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
SCHILLER FRANCE SAS	CCBPFRPPMTZ	FR76 1470 7501 8070 2173 3916 762	235.20	FS024041 C020199 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
GOUDARD EMILIE	CMCIFR2A	FR76 1027 8089 2000 0203 6720 474	47.64	Rbt frais déplacement stage LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
BAMAS LAURY	AGRIFRPP839	FR76 1390 6001 0985 0399 6481 931	86.23	Rbt frais déplacement stage LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
ZANIN PHILIPPE	CMCIFR2A	FR76 1027 8073 9000 0203 9740 142	204.08	Rbt frais déplacements LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
GIOVANELLI HERVE	CCBPFRPPGRE	FR76 1680 7001 1401 4190 3510 195	23.04	Rbt frais déplacements stage LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
ALLIX CELIA	CEPAFRPP426	FR76 1426 5006 0004 1284 6266 829	38.40	Rbt frais déplacements stage LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
DUPRE JOEL	CEPAFRPP426	FR76 1426 5006 0004 0086 4109 320	59.09	Rbt frais déplacements stage LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'

BORDEREAU DES REGLEMENTS EFFECTUES

Nom du bénéficiaire	BIC	IBAN	Montant	Correspondance individuelle
DUFAUD ROMANE	CEPAFRPP426	FR76 1426 5006 0004 1425 3514 602	61.50	Rbt frais déplacements stage LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
MEZIL MELANIE	CEPAFRPP426	FR76 1426 5006 0004 1578 2760 245	9.75	Rbt frais déplacements stages LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
BUTEL ANGELIQUE	SOGEFRPP	FR76 3000 3015 1600 0506 0937 077	35.75	Rbt frais déplacements stages LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
PAIERIE REGIONALE RHONE ALPES	BDFEFRPPXXX	FR73 3000 1004 97C6 9600 0000 092	16 299.75	Solde FRRPI Lyc Mallet TLPU027 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'
PAIERIE DEPARTEMENTALE DROME	BDFEFRPPCCT	FR37 3000 1008 51C2 6400 0000 061	102.02	TITRE 14693 Bd357 LYCEE POLYVALENT XAVIER MALLE'

** Total **

22 979.57

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction des Lycées

Vos interlocuteurs :

Région : B. CHATARD

04 26 73 42 79

A. PONCIN

04 26 73 55 23

Rectorat de Grenoble : N. DE COL

04 76 74 74 94

Rectorat de Lyon : P. CHOSALLAND

04 72 80 63 40

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CIRCULAIRE RELATIVE A LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION DANS LES EPLE

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Proviseur(e)s

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles R216-4 à R216-19, R421-5 à R421-11 et R511-2 à R511-14 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2124-64 à R2124-78 ;

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 en son article 21, relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 ;

VU le Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale, en son article 34 et décret n° 2002-734 du 2 mai 2002, portant statuts particuliers de corps de l'administration scolaire et universitaire, en son article 1^{er} ;

VU la délibération n° 10.00.222 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Rhône-Alpes en date des 21, 22 et 23 avril 2010 attribuant délégation de compétence à la Commission permanente pour toutes les décisions relatives à la répartition et à la gestion des logements de fonction accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement ;

VU les Délibérations du Conseil régional relatives aux logements de fonction des établissements publics locaux d'enseignement n° 04.01.283 du 30 juin 2004, n° 07.01.486 du 18 juillet 2007 et n° 08.01.483 du 10 juillet 2008, n° 10.01.322 du 7 juillet 2010 et n° 13.01.330 du 10 juillet 2013 ;

PREAMBULE

Il est rappelé que la Région Rhône-Alpes, collectivité propriétaire, est seule compétente pour gérer le parc de logements de fonction des établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

1. REGLES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION

1.1. FONCTIONS ELIGIBLES

Seuls **les agents de l'Etat, les agents régionaux des EPLE**, et les agents de l'Etat mis à disposition de la Région par voie de détachement sans limitation de durée, **titulaires ou non**, exerçant effectivement leurs fonctions au sein de l'établissement peuvent bénéficier d'une concession par nécessité absolue de service (CNAS).

Ceci exclut les retraités, les contrats aidés et les personnels payés sur le budget de l'EPLE.

1.1.1. Au titre de la première catégorie :

- **Personnels de direction** : proviseurs, proviseurs adjoints, directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté.
- **Personnels administratifs du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur** chargés de la gestion matérielle et financière d'un établissement ou des fonctions d'agent comptable.
- **Personnels d'éducation** : conseillers principaux d'éducation.

1.1.2. Au titre de la deuxième catégorie :

- **Personnels de santé.**

1.1.3. Au titre de la catégorie Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) :

- **Personnels d'accueil, personnels affectés aux missions d'hébergement et de restauration, personnels chargés de l'entretien général et technique.**

1.2. DETERMINATION DU NOMBRE DE CONCESSIONS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

1.2.1. Modalités de calcul des droits à CNAS (catégories 1 et 2)

Les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de CNAS de 1^{ère} catégorie de l'année scolaire **N** sont issus des enquêtes diligentées par l'autorité académique sur la base de **l'année scolaire N-1**.

Le **calcul des effectifs pondérés** s'effectue selon les modalités suivantes :

- **1 point** par élève ;
- **1 point** supplémentaire pour chaque **demi-pensionnaire** ;
- **3 points** supplémentaires pour chaque **interne** ;
- **1 point** supplémentaire est accordé à chaque **élève des classes préparatoires** aux grandes écoles et **des sections industrielles** de lycées.

Le nombre d'agents bénéficiaires des concessions par nécessité absolue de service est fixé par l'article R216-6 du Code de l'Education selon les règles suivantes :

- Le nombre de personnels de direction, de gestion et d'éducation logés est fixé selon l'article R216-6 du Code de l'Education, dans la limite des logements existants. Pour cette catégorie de personnel, il s'agit d'un nombre **maximum**.

Classement pondéré	Nombre d'agents logés par nécessité absolue de service
Moins de 400 points	2
de 401 à 800 points	3
de 801 à 1200 points	4
de 1201 à 1700 points	5
de 1701 à 2200 points	6
de 2201 à 2700 points	7
et au-delà à raison d'un agent supplémentaire logé par tranche de 500 points	

➤ Dans le cas d'un établissement disposant d'un internat, le nombre de concessions de logements destinées aux personnels de santé sera fixé au minimum à 1 dans la limite des logements disponibles.

L'article R216-7 du Code de l'Education qui reprend sans modification l'article 4 du décret (abrogé) n° 86-428 du 14 mars 1986 ne saurait être appliqué en l'état. En effet, son application littérale ne prévoit au titre de la catégorie 2 de ne loger que les personnels de santé alors même, que la dotation de l'EPLE excède rarement, dans les faits, un emploi de personnel de santé.

1.2.2. Attributions des CNAS aux agents techniques territoriaux

1.2.2.1. Nombre de logements réservés

Les articles précités du Code de l'Education définissent les règles d'attributions des logements concédés en CNAS aux personnels de l'Etat. Pour l'attribution de logements de fonction aux personnels techniques territoriaux, la délibération de la commission permanente du 10 juillet 2008 reste en vigueur.

La répartition entre le nombre de logements attribués à des agents de l'Etat et le nombre de ceux attribués à des agents territoriaux a fait l'objet d'un accord en 2008 entre la Région Rhône-Alpes et chaque EPLE.

Cette répartition permet de réserver un certain nombre de logements aux personnels territoriaux des lycées sur les fondements des articles L1321-1 du CGCT et L213-4.1 du Code de l'Education, afin de permettre le bon exercice par la Région Rhône-Alpes du transfert de compétences de l'Etat.

Cette répartition tient compte uniquement des concessions par nécessité absolue de service. Compte tenu du fait que les logements de fonction ont par nature vocation à être attribués prioritairement par nécessité absolue de service, la Région se réserve le droit, après concertation avec le chef d'établissement, de disposer des logements attribués à tous les agents en concession par utilité de service ou convention d'occupation précaire.

1.2.2.2. Recommandation relative aux fonctions

La Région recommande que soient attribués aux personnels territoriaux des lycées des logements de fonction par nécessité absolue de service selon l'ordre de priorité suivant :

1 – agent d'accueil ;

2 – responsable de cuisine ou cuisinier ;

3 – responsable des équipes techniques ou agent technique notamment dans le domaine électrique, sanitaire et thermique.

Après avoir attribué un logement à chacune de ces trois fonctions et au regard du nombre de logements réservés aux agents territoriaux des lycées éventuellement encore disponibles l'attribution des logements supplémentaires se fera en concertation avec le chef d'établissement.

1.2.2.3. Contreparties

Il sera demandé une contrepartie à l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service aux agents territoriaux des établissements toutes fonctions confondues (et non uniquement pour les postes d'accueil).

Celle-ci fait actuellement l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires de la Région puis d'un accord sur le temps de travail qui sera adopté après avis du comité technique paritaire. Ces règles permettront d'harmoniser les pratiques en vigueur entre les lycées relevant de l'Education nationale et ceux relevant du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les établissements ainsi que les personnels logés seront informés dès que ces dispositions auront été arrêtées.

2. L'OCCUPATION A TITRE ONEREUX

2.1. LES CONCESSIONS PAR UTILITE DE SERVICE (CUS)

Selon le Code du domaine de l'Etat, il y a utilité de service lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le fait de loger un agent au regard de ses fonctions présente un intérêt certain pour l'établissement.

2.2. LES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE (COP)

Dès lors que les besoins en nécessité et utilité de service ont été satisfaits, des conventions d'occupation précaire peuvent être accordées à des agents de l'Etat et à des agents régionaux. **L'avis de la Région devra être sollicité avant toute proposition de logement en COP.**

2.3 DISPOSITIONS COMMUNES

La valeur locative des logements concédés est déterminée par le service France Domaine. L'abattement sur cette valeur locative, retenu par la Commission permanente de la Région, par délibération du 30 juin 2004, est déterminé comme suit :

Pour les agents logés par utilité de service : afin de tenir compte de la précarité même de l'occupation, la valeur locative fait l'objet d'un abattement de **20 %**. Par ailleurs, une réduction de 5% supplémentaires peut être accordée, lorsque l'agent est tenu d'assurer, en dehors des heures normales de service, des fonctions qui ne comportent aucune rémunération supplémentaire.

Pour les agents logés en convention d'occupation précaire, la valeur locative fait seulement l'objet d'un abattement de **15 %** lié à la précarité de l'occupation.

La redevance d'occupation sera révisable à la date anniversaire de prise d'effet du contrat, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Par ailleurs, la réactualisation des montants de la redevance dus par les agents logés par utilité de service ou occupation précaire doit intervenir régulièrement par le biais de la saisine de la brigade d'évaluations domaniales du **service France Domaine** (au moins tous les 5 ans).

Enfin, les **charges locatives (eau, électricité, gaz et chauffage)** consommées par chaque occupant sous le régime de l'utilité de service ou de la convention d'occupation précaire font l'objet de

règlements selon la périodicité choisie et les décomptes fournis par l'établissement sur la base des relevés des différents compteurs. En l'absence de compteurs, des consommations forfaitaires variant en fonction du type de fluide et de la composition de la famille sont prévues dans les arrêtés et conventions. Afin de connaître la valeur mensuelle du forfait radiateur il convient de se rapprocher du service France Domaine.

L'ordonnateur est chargé de l'émission des ordres de recette relatifs aux CUS et aux COP. L'agent comptable de l'EPL est chargé du recouvrement du montant de la redevance ainsi que des charges locatives de tous les logements concédés tant en utilité de service qu'en occupation précaire. Il appartient à l'agent comptable de vérifier que tous les titres de recette ont été émis. En outre, **le bénéfice des redevances et charges étant laissé aux EPLE, La Région Rhône-Alpes attend en contrepartie que le parc de logements soit maintenu en bon état.**

3. PROCÉDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

3.1. DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Sur rapport du chef d'établissement, le Conseil d'administration **propose** les emplois pour lesquels les titulaires » (personnels concernés) « bénéficient d'une concession de logement, sur la situation et sur la consistance des locaux concédés ainsi que sur les conditions financières de chaque concession » (art. R216-16 du Code de l'Education).

Le Conseil d'administration de l'EPL est chargé de prendre **deux délibérations** distinctes :

- **Une délibération relative aux agents de l'Etat (personnels de direction, de gestion et d'éducation et personnels de santé) y compris pour les fonctions dont le titulaire bénéficie d'une dérogation.**
- **Une délibération relative aux agents régionaux des EPLE.**

Ces deux délibérations doivent faire état de la proposition de répartition des CNAS, mais également des CUS et des COP éventuelles.

L'EPL est chargé de solliciter l'avis du pôle de gestion **du service France Domaine** en ce qui concerne la nature des concessions et des conventions d'occupation précaire ainsi que l'avis de la brigade d'évaluations domaniales du même service en ce qui concerne les conditions financières des concessions par utilité de service et des conventions d'occupation précaire.

En cas de changement de situation intervenant en cours d'année scolaire, le chef d'établissement devra conjointement informer la Région et l'autorité académique.

3.2. L'EXTRANET LOGLYNET

Après délibération du Conseil d'administration, il convient de saisir les données correspondantes dans la nouvelle application accessible via le portail SICORRA. Une aide en ligne est disponible.

Il convient que le chef d'établissement informe les agents concernés que des informations les concernant sont contenues dans un fichier de données numériques.

3.3. PIÈCES À TRANSMETTRE

Est également transmis :

A la Région, (Cellule logements – URFE – SJAF – Direction des lycées) pour instruction, le dossier de logements de fonction constitué des pièces suivantes :

- **la copie des deux actes du Conseil d'administration ;**

- les avis du service France Domaine (pour les CNAS, l'avis sur la nature et la consistance des concessions et pour les CUS/COP l'avis sur la valeur locative) ;
- la copie du dernier arrêté de nomination pour les personnels de l'Etat nouvellement logés ;
- les états des lieux entrants et sortants lorsque des mouvements de personnel ont eu lieu.

En cas d'absence de l'une de ces pièces, la Région ne pourra pas être tenue pour responsable du délai de traitement des dossiers.

Au Rectorat (à la DIVET pour le Rectorat de Grenoble et à la DOS1 pour le Rectorat de Lyon) pour information :

- **une copie du tableau récapitulatif de l'attribution des logements (édité depuis LOGLYNET).**

3.4. NOTIFICATION DES DECISIONS DE LA REGION

3.4.1. CNAS et CUS

Les propositions de répartition des logements de fonction font l'objet d'une délibération de la Commission permanente du Conseil régional sans effet rétroactif. Les arrêtés individuels correspondants à ces propositions sont ensuite signés par le Président du Conseil régional ou son représentant. Ces arrêtés sont adressés, en recommandé avec accusé de réception, en trois exemplaires, au chef d'établissement pour notification aux intéressés. Les intéressés devront retourner deux de ces exemplaires datés et signés à la Cellule logements – URFE – SJAF – Direction des lycées.

3.4.2. COP

Les conventions d'occupation précaire doivent être établies et signées par les intéressés et le chef d'établissement puis retournées à la Région, accompagnées des pièces ci-dessus énoncées dans les meilleurs délais. **L'article 2 « Durée de la convention » est modifié. Le chef d'établissement doit renseigner la date d'effet de la convention correspondant à la date réelle d'entrée dans le logement.**

3.4.3. Dispositions communes

L'occupation d'un logement de fonction en NAS ou US débute à compter de la prise de fonction de l'intéressé.

Un état des lieux contradictoire est diligenté par l'établissement à l'entrée et à la sortie du logement.

Afin d'assurer le caractère exécutoire de ces arrêtés et de ces conventions (conformément à l'article L4141-1 du Code général des collectivités territoriales) il appartient au proviseur ensuite de procéder soit à leur affichage au sein de l'établissement lorsque ceux-ci sont collectifs (c'est-à-dire ne visant nommément aucune personne), soit à leur notification individuelle aux intéressés lorsque ceux-ci visent nommément des personnes.

4. PRESTATIONS ACCESSOIRES

Les prestations en nature comprennent les consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage (individuel ou collectif), autrement désignés comme fluides.

Le montant des prestations accessoires accordées gratuitement (**toutes catégories de personnel confondues**) n'ayant pas été augmenté depuis 2009 (étant indexé sur la DGD), la Région, pour tenir compte de la hausse des coûts de l'énergie, a décidé de réévaluer ces montants forfaitaires par rapport à l'évolution de la Dotation de fonctionnement :

Chauffage collectif	1 896 €
Chauffage individuel	2 526 €

5. LOCATION DE CHAMBRES INDIVIDUELLES

Certains établissements ont la possibilité de louer des chambres individuelles à des personnels de l'Education nationale ou de la Région.

Ces chambres ne sont pas considérées comme des logements de fonction et se trouvent par conséquent hors du champ d'application des textes cités en référence.

En tant que collectivité propriétaire, la Région rappelle cependant quelques règles élémentaires pour la bonne gestion de ces locaux :

- **L'attribution d'une chambre individuelle ne peut pas être accordée à titre gratuit** et ce quel que soit le type de personnel concerné (assistant d'éducation, assistant de langue vivante, enseignant).
- La valeur locative d'une chambre est fixée soit par le service France Domaine soit forfaitairement par le Conseil d'administration.
- La location d'une chambre individuelle et les conditions financières afférentes doivent être soumises au Conseil d'administration. Elle doit faire l'objet d'une convention signée par l'intéressé et le chef d'établissement.
- Le bénéficiaire est soumis aux règles d'occupation du domaine public au même titre qu'un occupant d'un logement de fonction et doit fournir une police d'assurance multirisque habitation.

6. DÉROGATIONS À L'OBLIGATION DE RÉSIDENCE

Les demandes de dérogation à l'obligation de loger doivent être présentées, chaque année (y compris dans le cas d'un renouvellement), par les intéressés, par voie hiérarchique, au Rectorat pour les agents de l'Etat et à la Région pour ses agents.

Les renouvellements de dérogation ne sont en aucun cas systématiques et peuvent être reconsidérés en fonction de l'intérêt du service.

Ces demandes devront être dûment motivées et revêtues de l'avis du chef d'établissement. En tout état de cause, les motifs invoqués doivent reposer sur des arguments réellement fondés et non répondre à de simples critères de convenances personnelles.

Les motifs dérogatoires recevables sont :

- conjoint logé par nécessité absolue de service ;
- personnel nommé en tant que faisant fonction ou à titre provisoire ;
- exiguité du logement par rapport à la taille de la famille ;
- logement inadapté à la présence d'une personne handicapée ;
- motif médical grave ;
- logement insalubre ou vétuste.

La date limite de cet envoi a été fixée selon le calendrier suivant :

- 30 juin de chaque année pour les agents de l'Etat des Académies de Lyon et Grenoble ;
- 30 juin de chaque année pour les agents de la Région.

Les demandes parvenues, passé ce délai, seront rejetées (sauf situations particulières).

Pour les agents de l'Etat, les autorités académiques prendront ensuite leur décision, après avoir recueilli l'avis de la Région lors de commissions réunissant autorités académiques et Région.

Les demandes de dérogation formulées par les agents techniques territoriaux des EPLE seront étudiées lors d'une commission constituée de représentants de la Région.

Il est rappelé que tout agent dont la demande de dérogation aurait été refusée et qui n'occupe pas son logement, engage sa propre responsabilité ainsi que celle du chef d'établissement.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1. LE RELOGEMENT

Le relogement des personnels en CNAS dans un autre établissement public local d'enseignement de proximité, en raison de travaux ordonnés par la Région affectant le logement initialement concédé, fera l'objet d'une convention spécifique signée par l'EPLE d'accueil, l'EPLE d'affectation du personnel concerné, la Région et l'intéressé(e).

7.2. L'OCCUPATION SANS TITRE

Il y a occupation sans titre lorsqu'un occupant n'est pas en possession d'un titre l'autorisant à occuper le logement. Une telle situation fait courir un risque majeur tant à l'occupant qu'au chef d'établissement garant de la sécurité des biens et des personnes.

7.3. L'EXPULSION

Quand la situation administrative d'un agent (notamment en fin de fonction) ne lui permet plus ou pas de bénéficier du logement de fonction qu'il occupe, que ce soit par nécessité ou utilité de service, ou en occupation précaire, seule la Région Rhône-Alpes a toute latitude pour ordonner et faire exécuter toutes mesures nécessaires visant à son expulsion après expiration du délai légal de préavis. Il en va de même pour tout occupant irrégulier étranger à la vie de l'établissement.

7.4. REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur relatif aux conditions générales d'utilisation des parties communes des logements de fonction est proposé (ci-joint en annexe). Il s'agit d'un cadre minimal imposé aux occupants des logements, aux personnes vivant sous le même toit et aux personnes extérieures qu'ils reçoivent.

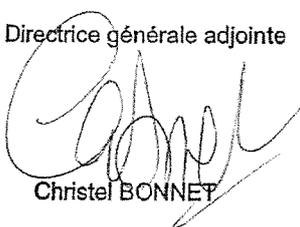
Chaque EPLE a le loisir de compléter ce règlement en fonction de ses particularités propres à l'établissement.

Nous tenons à remercier par avance les chefs d'établissement ainsi que les gestionnaires pour leur précieuse collaboration.

Fait à Lyon, le 12/07/2013

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation, la Directrice
générale adjointe des services

La Directrice générale adjointe



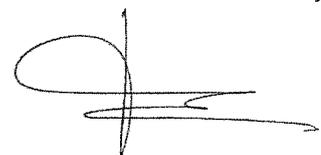
Christel BONNET

Pour le Recteur et par
délégation, le Secrétaire général
de l'Académie de Grenoble

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général de l'académie,

Dominique MARTINY

Pour le Recteur et par
délégation, la Secrétaire
générale de l'Académie de Lyon



Pierre Druère

<p>Rhône-Alpes Région</p> <p>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</p> <p><i>Direction des Lycées</i></p> <p><i>Vos interlocuteurs :</i> <i>Région : B. CHATARD</i> <i>04 26 73 42 79</i> <i>A. PONCIN</i> <i>04 26 73 55 23</i></p>	
---	--

Logements de fonctions

Règlement intérieur applicable dans les EPLE/EPLEA

Le présent règlement a pour objet d'assurer les meilleures conditions de vie aux occupants des logements de fonction dans les EPLE/EPLEA de Rhône-Alpes et de préserver le patrimoine régional.

Une entière bonne volonté est demandée à tous pour son application.

Article 1 : APPLICATION

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des logements, y compris les parties communes, dépendances annexes et espaces verts.

Article 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DES PARTIES COMMUNES

Les parties communes comprennent les espaces intérieurs communs à l'immeuble des logements et ses équipements (boite aux lettres, interphone, ascenseur le cas échéant, etc.) ainsi que les espaces extérieurs dédiés aux habitations.

Les parties communes, escaliers, paliers, couloirs et garages communs doivent être maintenus par tous en parfait état de propreté. Il est interdit de les encombrer et de les utiliser comme atelier de mécanique.

Il ne devra pas être introduit de matière dangereuse, insalubre ou malodorante.

Le lycée se réserve le droit de faire enlever aux frais de l'occupant tout objet encombrant ou salissant.

Les escaliers, ascenseurs et paliers et en général toutes voies de circulation dans l'enceinte du lycée doivent être libre de tous dépôts.

Il est demandé aux occupants de ne pas appuyer d'objets ou véhicules contre la façade, afin de préserver son revêtement.

Article 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DES ESPACES EXTERIEURS

Les espaces extérieurs du lycée peuvent être utilisés pour l'agrément des personnes logées. Toutefois, ils doivent être conservés dans un parfait état d'hygiène.

Il est défendu de cueillir les fleurs ou d'arracher les branches des arbres et arbustes, de détériorer les équipements du lycée, de jeter papiers et détritrus.

Les voies de circulation et les aires de stationnement sont soumises aux règles du code de la route. Les indications routières à l'entrée du lycée doivent être respectées.

L'accès aux locaux techniques, aux ateliers, à la chaufferie, aux toitures et terrasses est strictement interdit.

Article 4 : OBLIGATIONS DES OCCUPANTS

Les occupants sont responsables de tous les actes produits tant par eux-mêmes que par leur famille ou par toute personne qu'ils recevraient à leur domicile. Ils doivent notamment veiller à empêcher leur famille de circuler dans toutes les parties de l'établissement destinées à l'enseignement ou à l'hébergement des élèves.

Les occupants veilleront particulièrement lors de déménagement ou de transport d'objets lourds et encombrants à ne pas endommager les cages d'escaliers (peinture, marches ou autre).

Les détériorations qui pourraient survenir dans les installations (eau, électricité, etc.), mobilier (cuisines intégrées, équipement des salles de bains, placards, etc.) ainsi que dans les parties communes, du fait du manque de soins ou de négligence de l'occupant sont à sa charge.

Aucune transformation de nature à modifier l'intérieur ou l'extérieur des logements ne peut être réalisée, sans l'accord préalable et écrit du chef d'établissement et de la Région.

Article 5 : NUISANCES SONORES

Chacun doit veiller à la tranquillité des occupants et ne pas gêner ses voisins par des bruits de quelque origine qu'elle soit, tant dans les parties communes que privatives, y compris les balcons et espaces verts.

Les bruits excessifs sont interdits à partir de 22 heures conformément à la réglementation.

En tout état de cause, tout tapage, de jour comme de nuit, est formellement interdit et répréhensible par la loi.

Article 6 : STATIONNEMENT

Chaque personne doit respecter les emplacements (garage, box, parking) attachés à leur logement.

Le stationnement est interdit sur les voies d'accès. Tout stationnement gênant pourra faire l'objet après mise en demeure par le lycée d'un enlèvement à la charge de l'occupant. L'occupant et sa famille veilleront tout particulièrement à ne pas stationner sur les emplacements interdits tels que les allées de pompiers.

Article 7 : FENETRES ET BALCONS

Afin de respecter l'harmonie de l'immeuble, il ne pourra être fixé ou entreposé d'objets disgracieux (cartons, poubelles, antennes) sur les fenêtres, loggias, garde-corps, portes d'entrée. Les pots de fleurs ou jardinières sont à proscrire afin d'éviter les dégradations de la façade par des excès d'arrosage.

Il est recommandé aux habitants de l'immeuble de ne pas étendre de linge aux fenêtres et balcons, mais d'utiliser des supports placés sur le sol afin de limiter au maximum l'aspect disgracieux de l'étendage.

Il est recommandé de ne pas battre les tapis, secouer les nappes par les fenêtres ou balcons.

Article 8 : ANIMAUX

Les animaux domestiques (et seulement eux) sont tolérés sous réserve :

- que leur présence ne soulève aucune protestation de la part des autres occupants ;
- que leur propriétaire ne les laisse pas circuler en liberté dans les espaces communs.

Toute souillure causée par un animal domestique est à la charge de son maître, qui effectuera aussitôt le nettoyage des lieux.

La divagation des animaux est interdite, en particulier pendant les périodes d'ouverture du lycée.

La possession d'un animal dangereux ou potentiellement dangereux est interdite.

Article 9 : VENTILATIONS

L'obturation, même partielle, des bouches de ventilation est formellement interdite. Tout dégât généré suite à un phénomène de condensation provoqué par une obturation des ventilations sera à la charge de l'occupant.

Article 10 : ASSURANCE

L'occupant doit obligatoirement souscrire une assurance multirisques habitation couvrant les risques locatifs habituels (incendie, dégâts des eaux, explosions et tous risques locatifs, y compris le recours des tiers).

L'occupant produira chaque année la police d'assurance prouvant qu'il s'est conformé à cette obligation. Le refus de cette communication entraîne de plein droit la résiliation de l'occupation.

Article 11 : GESTION DES DECHETS

Chaque occupant est responsable de l'évacuation de ses déchets ménagers. A ce titre, il est tenu de se conformer aux règles générales en vigueur dans l'établissement.

(Ces règles peuvent être précisées dans cet article)

**Valeur pour l' année 2015 des prestations accessoires
accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue
de servie dans un établissement enseignement public**

	Toutes catégories de personnels
Chauffage collectif	1 896 €
Chauffage individuel I	2 526 €

SIGNATURES

L'agent comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'établissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance. (1)

A LE TEIL, le 22/03/16
L'Agent comptable, FACQUER PATRICIA

Montant du cautionnement : 140 800,00
Date de nomination dans le poste comptable : 01/09/09

L'ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier. (1)

A LE TEIL, le 22/03/16
L'Ordonnateur, ZANIN PHILIPPE

Arrêté sans réserve (2) l'ensemble du compte financier par le conseil d'administration dans sa séance du 22/03/16.

A LE TEIL, le 22/03/16
Le Président du conseil d'administration, ZANIN Philippe

(1) La signature de cette pièce vaut pour l'ensemble des pièces du présent document sauf dans le cas d'inscriptions manuscrites et pour la pièce 16.

(2) En cas de réserves émises par le conseil d'administration rayer la mention sans réserves et joindre le procès verbal de la délibération du CA.